

## INTRODUCTION

# Les Tsiganes et l'Europe

## Le « péril des mots équivoques » et l'imbroglia politique

Catherine COQUIO et Jean-Luc POUHEYTO

Le colloque dont est issu ce volume, *Tsiganes, Nomades : un malentendu européen*, s'est déroulé sur quatre jours d'octobre 2011 à Paris, puis sur deux jours à Pau en novembre<sup>1</sup>. Ce projet en effet se concevait en deux temps : à Paris serait affronté ce « malentendu » dans sa dimension européenne, à Pau dans sa dimension française (*Tsiganes, Nomades : le cas de la France*), chaque fois sous un angle double : celui de l'analyse politique et de la réflexion scientifique. Ce cycle comprenait une programmation de films<sup>2</sup> et

---

1. Ce double colloque, encadré principalement par l'équipe « Littérature et Histoire » de Paris 8 et par le laboratoire ITEM de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, a fait l'objet d'un partenariat entre plusieurs institutions, dont on trouvera le descriptif avec la composition des deux comités scientifiques et l'argumentaire de départ sur le site web du colloque, ainsi que le programme et les résumés des interventions, puis leurs enregistrements filmés ([www.tsiganes-nomades-un-malentendu-europeen.com](http://www.tsiganes-nomades-un-malentendu-europeen.com)). On y trouvera ainsi l'intervention orale de participants aux débats dont aucun texte ne figure ici : pour le colloque de Paris Celia Donert, Éric Fassin, Michael Guet, Julia Hasdeu, Claude Mouchard, Bertrand Ogilvie, Nando Sigona, Martin Smaus, ainsi que les présidents de séance, Lucie Campos, Jean-Pierre Dozon, Laurent Jeanpierre, Éric Lecerf, Sarah Al Matary, Pierre Pachet, Jean-Yves Potel, Catherine Servant, Annette Wieviorka, et Pascal Binczak, Président de Paris 8, qui a ouvert la séance du 7 octobre. Pour le colloque de Pau : Hélène Beaupère, Laurent Dornel, Laurent El Ghazi, Nathalie Grenon, Catherine Grèze, Régis Guyon, Roger Olès, Jérôme Weinhardt, Patrick Williams, ainsi qu'en présidence Philippe Chareyre, Catherine Coquio et Mohamed Amara, Vice-Président de la Recherche de l'UPPA qui a ouvert le colloque avec Jean-Luc Poueyto et Évelyne Toussaint. Que tous soient ici remerciés, ainsi que Patrick Williams, Raymond et Bastien Boni pour la lecture poétique et musicale « Les quatre vies posthumes de Django Reinhardt » (7/10 à Paris, 24/10 à Pau), et Yorgui Loeffler et Swing 007 pour le concert du 24/10 à Pau.

2. La programmation au cinéma « Trois Luxembourg » du 5-11 octobre 2011, précédée d'une soirée au Mémorial de la Shoah, a été conçue par Catherine Coquio et Anne Vaugeois avec l'aide de Charles Urjewicz et Évelyne Pommerat. Ont participé aux débats : Irena Bilich, Dominique Chansel, Anne Coldefy, Jacques Deschamps, Marie Dumora, Tony Gatlif, Nicolas Geneix, Raymond Gurême, Marie-Christine Hubert, Teddy Lucy Modeste, Véronique Nahoum-Grappe, Raphaël Pilloso, Sylvie Rollet, Alexandre Romanes,

une exposition de photographies<sup>3</sup>, car la question de la mise en image importait là où l'histoire des représentations joue un rôle décisif.

L'objectif était de réfléchir aux tenants et aboutissants de ce qui s'est institué sous la formule de « question rom ». Laquelle, sur fond de racisme galopant de part et d'autre d'une Europe en crise profonde, avait déjà le tour alarmant qu'elle présente aujourd'hui.

Alarmant, le choix de cette formule l'était déjà lui-même, car il faut une étrange surdité pour que cette « question rom » ne fasse pas immédiatement résonner la sinistre « question juive », puisque la « question tzigane » des nazis est tombée aux oubliettes. Et c'est bien aussi d'une surdité au carré qu'il s'agit dans cette « question » qui mobilise les médias et les institutions européennes, sans que ne soit remise en cause, avec ce syntagme fou, la transposition systématique de problèmes sociaux sur un plan *ethnique*.

Il s'agissait donc d'analyser le malentendu qui présidait à cette transposition acquise, et de discuter cette « question » dans les termes politiques où elle se présentait, mais en la replaçant dans une histoire plus large, politique et culturelle à la fois. Il fallait comprendre les ressorts profonds de « l'anti-tziganisme » tel qu'il s'était exprimé au fil d'une histoire de plus de quatre siècles, inséparable de la constitution de l'Europe en « famille » de nations soudées par une idée de civilisation où les notions d'État, peuple, gouvernement, territoire et langue faisaient système. Un système puissamment mythogène, ambivalent et bientôt redoutable pour ceux qui s'y montrèrent rétifs ou impropres, tels ces groupes familiaux qui, semblant s'apparenter par une langue commune, ne pouvaient cependant se couler dans aucun de ces moules – à commencer par celui de « peuple », fût-il dit « sans État ».

Car ceux qu'on a désignés longtemps sous le terme « Tziganes », et depuis dix ans sous le terme de « Roms », n'ont jamais composé un « peuple », pas plus qu'une « nation » ; mais toujours on les a affublés de ces mots, apparemment consubstantiels à l'entendement politique en vigueur dans la « famille » ou « communauté européenne ». Vieille histoire que celle-là, mais ce système, quoiqu'en crise profonde depuis les séismes des deux guerres mondiales et des deux totalitarismes, puis les bouleversements de l'après-1989, n'en finit pas de sévir et de rappeler à

---

Katrin Seybold, Charles Urjewicz. À Pau ont été projetés les films *Discrimination et gens du voyage* d'Éric Schumacher, Instep Aquitaine, 2010), « *Trapas men le* » (« *ils nous ont attrapés* »). *Mémoires de l'internement des nomades en Aquitaine*, de Philippe Skaljac et Eric Schumacher (Instep Aquitaine 2005), ce dernier ayant été présenté par celui-ci. Que tous soient ici remerciés pour leur contribution à ces échanges.

3. Les photos rassemblées par Mathieu Pernot sur le camp de Saliès (Pernot, 2001), ont été exposées à Pau, avec l'aide du Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation de Lyon et du Bel Ordinaire. Des photos de Roms des Balkans prises par des soldats allemands pendant la Seconde Guerre mondiale ont été montrées au Mémorial de la Shoah le 6 octobre (« Dans l'œil du soldat. Quand les militaires de la Wehrmacht photographiaient des Roms de l'Est ». Collection d'Emmanuelle Stitou). Plusieurs d'entre elles sont ici reproduites dans le cahier photos après la page 178.

l'ordre ceux qui ne marchent pas encore au pas : celui aujourd'hui d'une « Unité européenne » inquiète de son identité et de ses frontières à proportion qu'elle s'élargit vers l'Orient<sup>4</sup>. Sous des structures politiques nouvelles, un idéal civilisationnel pour l'essentiel inchangé, fondé sur le rendement du travail, l'éducation utile, la capitalisation et la trace écrite, continue de plomber la perception de ces populations impropres ou jugées telles, en France plus que jamais aujourd'hui.

Ce colloque a réuni une cinquantaine de chercheurs de plusieurs disciplines (histoire, anthropologie, sciences politiques, littérature, philologie, philosophie, droit, histoire de l'art contemporain...), et de diverses provenances (France, Italie, Belgique, Suisse, Grande-Bretagne, Allemagne, Hongrie, Roumanie, Ukraine), pour réfléchir sur un paradoxe tenace : la présence pluriséculaire des mondes tsiganes en Europe, et l'existence de « politiques tsiganes » qui ont travaillé à les en exclure ou les en éliminer, ou qui aujourd'hui les incluent en tant que « minorité ethnique transnationale ». Statut qui ne les protège en rien – tout au contraire – de l'hostilité qui se déchaîne à leur sujet, en un mélange de tohu bohu bruyant et de consentement silencieux : une forme aiguë de ce que Marc Crépon appelle « le consentement meurtrier » (Crépon, 2012).

Comprendre les ressorts de ce consentement, c'était cerner les facteurs reconduisant à chaque époque cet obscur « malentendu européen », qui fait traiter ces groupes humains à travers des grilles, classifications et projections vouées à les figer et les écarter comme un corps étranger en tant que « nomades », éternels errants ou migrants, mais aussi « inadaptés », « asociaux » ou « délinquants » : « peuple » venu d'ailleurs et essentiellement « autre », barbare, sauvage, étranger non seulement aux États-nations d'Europe mais à la « civilisation ».

### **L'institution de la « question rom » : le savant et le politique – ou pourquoi ce livre ?**

Les campagnes anti-tsiganes de 2010 ont eu un seul avantage – non exempt lui-même de toute équivoque : les événements scientifiques et culturels consacrés aux « mondes tsiganes » et à la « question rom » se sont multipliés comme jamais. Colloques, universités d'été et séminaires<sup>5</sup>,

---

4. Ce qu'elle a fait en cinq temps après la chute du Mur : en 1990 (intégration de la RDA par l'unification de l'Allemagne), en 1995 (Autriche, Finlande, Suède), en 2004 (République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Malte, Chypre), en 2007 (Roumanie et Bulgarie) et en 2013 (Croatie).

5. En France, où le séminaire de l'historienne Henriette Asséo se poursuit à l'EHESS depuis 1999 : « La "question rom" en Europe aujourd'hui. Enjeux et modalités de construction de problèmes publics émergents », URBA-ROM, Université de Tours, 24-25 mars 2011 (organisé par Olivier Legros et Jean Rossetto) ; « Roms, Tsiganes et gens du voyage »,

expositions<sup>6</sup> et programmations filmiques<sup>7</sup>, création de réseaux d'information et d'édition<sup>8</sup> ont enclenché une nouvelle dynamique dans la réflexion sur ce sujet.

Le Conseil de l'Europe s'est lui-même saisi de ce phénomène en créant en 2011 un « European Academic Network on Romani Studies »<sup>9</sup>. L'existence d'un champ de recherches intitulé « Romani Studies » – formule reprise à la Gypsy Lore Society<sup>10</sup> – est ainsi devenu un phénomène politique européen : un réseau officiel, composé de plus de 300 chercheurs censés dialoguer avec les représentants de la Commission européenne, fait désormais partie du dispositif institutionnel européen. Un réseau d'experts est donc officiellement chargé de l'étude d'une « question » que ce dispositif a préalablement construite.

---

Faculté de Droit de Caen, CRDFED, 24-25 novembre 2011 ; « Tsiganes, Roms, Gens du voyage, citoyenneté, mobilité et territoires », Centre de Recherches en Littérature et Poétique comparées de l'Université de Paris Ouest Nanterre-La Défense (organisé par Camille Dumoulié), 28 et 29 novembre 2012 ; « Les musiques tsiganes et le jazz », Angers-Loire-Métropole, Gypsy Swing et CNRS (animé par Patrick Williams), Angers, 23-24 mai 2012 ; « Mythe, fortune et infortunes de la Bohème », Grand-Palais, 6-7 décembre 2012, à l'occasion de l'exposition *Bohèmes*, organisé par Sylvain Amic, Ségolène Le Men et Réka Krasznai (Labex ARTS-H2H, Rmn-Grand Palais-université Paris Ouest Nanterre-La Défense (« Histoire des Arts et des Représentations ») ; 2<sup>e</sup> édition de l'université d'été en études romani organisée par Regards de Femmes Tsiganes, The Romani Academy of Sciences, IUFM de Lyon, 8-12 juillet 2013 ; « Roms et Tsiganes, une culture européenne », séminaire MuCEM de Marseille, septembre-décembre 2013.

6. Les expositions de photos se sont multipliées, mais la plus marquante au plan iconographique et esthétique est celle du Grand Palais, qui prenait le parti de mettre en présence le mythe artistique de la Bohème et l'histoire des représentations des Bohémiens : *Bohèmes. De Leonard de Vinci à Picasso* (Paris, 26 septembre 2012-14 janvier 2013 ; Madrid, Fundación Mapfre, 31 janvier 2013-5 mai 2013), commissaire d'exposition Sylvain Amic. Nous évoquons brièvement plus bas les problèmes soulevés par ce travail original.

7. En France, sans exhaustivité là encore : « La persécution des Tsiganes en France et en Europe pendant la Seconde Guerre mondiale », Mémorial de la Shoah, 8-15 avril 2010 ; « Roms, Tsiganes, Voyageurs », Festival de cinéma de Douarnenez, 23-31 août 2013.

8. En France l'association *Urba-rom*, centrée sur les politiques publiques, a créé en 2011 un précieux blog animé par Olivier Legros, qui met en réseau les chercheurs et fait circuler les informations sur les situations locales [<http://urbarom.hypotheses.org>]. Voir également le site du collectif National Droits de l'homme Romeurop [[www.romeurop.org](http://www.romeurop.org)].

9. En mars 2010 la décision a été prise au Conseil de l'Europe de créer ce réseau officiel, consacré un an plus tard par le rassemblement de 40 experts et de représentants de la Commission européenne et du Conseil de l'Europe, pour un programme de deux ans (juin 2011-mai 2013). ([www.coe.int/romastudies](http://www.coe.int/romastudies).)

10. La Gypsy Lore Society, société savante cosmopolite née au Royaume-Uni en 1888, s'est vite dotée d'un *Journal of Gypsy Lore Society*, qui publia à un rythme soutenu jusqu'en 1982. En 2000 elle a rebaptisé cette revue *Romani Studies*, qui publie un numéro deux fois l'an aux Presses Universitaires de Liverpool. Pleinement intégrée à l'Université, cette revue se présente comme « an international, interdisciplinary journal publishing modern scholarship in all branches of Romani/Gypsy studies », et définit son objet comme les groupes « traditionally known as Gypsies as well as Travellers and other peripatetic groups. These groups include, among others, those referring to themselves as Rom, Roma, Romanichels, Sinti and Travellers. »

L'équivoque s'épaissit si l'on considère que ce phénomène succède à un autre, caractéristique, lui, des années 1990 : la consécration politique d'un mouvement identitaire international doté d'un « drapeau rom », l'Union Rromani<sup>11</sup>, organe très présent en France via son secrétaire adjoint délégué à la langue, Marcel Courthiade, mais plus actif encore en Europe de l'Est où il s'appuie sur une tradition politique, et où il est devenu un interlocuteur officiel des autorités en place. Car les gouvernements de l'après-communisme, confrontés à la montée du racisme et au déclin massif des populations tsiganes, cultivent le modèle multiculturaliste pour traiter le problème de leurs « minorités » – par exemple en subventionnant les « musées de la culture rom » ou « musées roms » qui s'étaient constitués localement avec l'aide d'ONG<sup>12</sup>.

La conception des nouvelles politiques tsiganes naît donc aujourd'hui d'un dispositif qui engage les institutions européennes, l'Union Rromani et un réseau international de chercheurs, tout en impliquant de manière décisive de puissants acteurs financiers (PNUD, Banque Mondiale, Fondation Soros) et une myriade d'ONG et d'acteurs sociaux. En 1994, le Conseil de l'Europe s'est doté d'un « secrétariat général pour les activités concernant les Roms » ; et en septembre 1995 son Comité des Ministres a créé un « Comité d'experts sur les Roms et les Gens du voyage » (MG-S-ROM), chargé de conseiller les États membres afin de « suivre la situation des Roms et des Gens du voyage de façon cohérente et systématique » pour mettre en place une action au vu des « instruments juridiques pertinents »<sup>13</sup>. Placé sous l'autorité du Comité Européen pour les Migrations (CDMG), cet organe entend « promouvoir une approche globale des questions roms par les États membres ». Il le fait en suivant un « principe essentiel » : la « participation des communautés concernées par le biais des représentants et associations Roms et Gens du voyage » ; depuis 2010 il forme ses propres « médiateurs ».

---

11. *L'Union Rromani Internationale*, née de la création à Londres en 1971 d'un « Comité international Tsigane », siège aujourd'hui en République tchèque. Cette institution se dit destinée à sauvegarder la langue et la culture des groupes « roms » et assurer leur « représentation politique » en Europe.

12. Le Musée de la culture rom de Brno en Moravie, doté d'un bulletin annuel richement documenté, raconte par images l'histoire d'un peuple originaire du Radjasthan implanté dans les nations d'Europe à partir du Moyen Age et de la Renaissance, les divers traits spécifiques qu'il conserve ici et là, puis la persécution et l'épisode nazi, l'expertise raciale et la déportation dans les camps de Léty et Hodonine, puis à Auschwitz ; après quoi viennent la sédentarisation communiste, et l'éveil d'une conscience « rom » et une mémoire historique, qui suscite une importante production picturale et photographique, féminine en particulier. Le Musée est installé dans le quartier rom de Brno, où il suscite un sentiment de fierté lorsqu'il est visité lors d'événements particuliers. Le Musée de la culture rom en Slovaquie s'inscrit dans le cadre général du Musée national slovaque, qui regroupe également un Musée de la culture tchèque, le Musée de la culture des Hongrois, un Musée de la culture juive, un Musée de la culture croate... Un musée se prépare à Bucarest, doté de financements municipaux.

13. [[www.coe.int/t/dg3/romatravellers/default\\_fr.asp](http://www.coe.int/t/dg3/romatravellers/default_fr.asp)]

En 2000 a été créée la « Collection Interface », instrument éditorial franco-anglais forgé par le « Centre de Recherches Tsiganes » (que dirigeait en France Jean-Pierre Liégeois à l'Université de Paris-Descartes) et la Commission européenne, avec le soutien du Conseil de l'Europe et de l'OSCE<sup>14</sup>. Ce croisement, éditorialement efficace, a donné lieu à un « programme » culturel et politique élaboré par un « réseau d'experts », matrice de l'« European Academic network on romanies studies » créé en 2011 par le Conseil de l'Europe. Celui-ci s'est doté d'un organe d'édition propre et y a publié un bilan sur « quarante ans d'action » en direction des « Roms » (Liégeois, 2010). Ce bilan d'une « action » venait dix ans après un retour sur les textes européens, sous le titre *Textes des Institutions internationales concernant les Tsiganes* (2001). Entre 2001 et 2010, on était institutionnellement passé des « Tsiganes » aux « Roms ».

Après qu'ait été ainsi instituée la « question rom », celle-ci a vu se multiplier les débats publics où sont intervenus toutes sortes d'experts, journalistes et politiques, membres d'ONG, chercheurs et même écrivains<sup>15</sup>, tandis que dans le même temps l'« Union Rromani Internationale » – dont le secrétaire-adjoint français, Marcel Courthiade, a été longtemps à la fois responsable de la langue et des droits linguistiques, et responsable de l'enseignement du Romani à l'Inalco – se hissait au rang d'organe consultatif de l'ONU et du Conseil de l'Europe. Activités de recherche, objectifs militants et stratégies politiques se trouvent donc solidement imbriqués dans une construction institutionnelle probablement sans équivalent. Le savant et le politique y sont associés sous le signe de la « culture », du « droit linguistique », de « l'ethnie » et de la « minorité », en un imbroglio très particulier qui mériterait une étude *in progress*.

Dans une telle effervescence et une telle confusion, en quoi se distingue l'événement qui a donné lieu au présent livre ? Sa première particularité, au-delà de son ampleur inusitée et de son parti-pris interdisciplinaire, est de s'être déroulé indépendamment de toute structure politique, qu'elle fût européenne, étatique ou militante<sup>16</sup>. Au-delà de cette postulation négative,

---

14. On trouvera une liste des objectifs de cette collection et des ouvrages alors parus à la fin du volume *Textes des institutions internationales concernant les Tsiganes*, 2001. (books.google.fr/books?isbn=2747503704). Cette liste se présentait ainsi comme un texte officiel elle-même.

15. Voir par exemple les discours prononcés par Günter Grass à Lübeck et à Brême en 1997 et 2000, parus dans le volume *Ohne Stimme. Reden zugunsten des Volkes der Roma und Sinti*, Göttingen, 2000 dans le cadre de sa « fondation en faveur du peuple rom ».

16. Le colloque parisien (6-9 octobre 2011), où un représentant du Conseil de l'Europe participa aux débats (voir l'intervention orale de Michael Guet le 7 octobre [https://tsiganes-nomades-un-malentendu-europeen.com]), a reçu le soutien de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah (commission « Histoire »), de l'Institut Universitaire de France, de la Maison des Sciences de l'Homme de Paris, et le concours du Mémorial de la Shoah, de la Maison des Écrivains et de la Littérature, de l'Institut hongrois. Le colloque de Pau (24-25 novembre 2011) a été soutenu par le Conseil régional d'Aquitaine, le Conseil général des Pyrénées Atlantiques, la Communauté d'agglomération paloise et la Fondation pour la Mémoire de la Déportation.

son originalité intellectuelle vient du parti-pris de faire de cette « question rom » une *question posée à l'Europe* dans son fonctionnement actuel mais aussi son histoire, ses fondements (rationnels et irrationnels), ses schèmes de pensée persistants, son avenir. Ce livre contient donc des aperçus anthropologiques sur les « mondes tsiganes » ou « roms » en même temps qu'une réflexion critique sur l'Europe comme « civilisation », à la fois mythe et système logico-politique. Sont interrogés parallèlement, non seulement les contenus des discours et des images projetés sur les populations dites « tsiganes » ou « roms », mais 1) les manières meurtrières dont les savoirs occidentaux à leur sujet se sont historiquement noués aux pouvoirs, non interrogées malgré le fait de l'extermination ; 2) les manières dont, au-delà de leur victimisation, ces groupes y ont survécu et continuent de s'y soustraire par un long compromis silencieux, toujours actif malgré la prise de parole d'une minorité mobilisée ; 3) la manière dont il faudrait recueillir et penser ce fait historique fondamental et la valeur qu'il peut avoir pour tous.

Ce volume prend ainsi le parti d'interroger les *manières*, conduites et formes de vie à l'œuvre sous des grilles taxinomiques et mythes identitaires constamment réalimentés. Nous voulions tenter de comprendre la relation qui existe forcément entre deux *persistances énigmatiques* : d'un côté celle de « l'antitsiganisme » européen, projection raciale et sociale ambivalente, étonnamment continue ; de l'autre celle d'une singularité anthropologique liée à une langue instable et des formes de vie qui ont perduré plusieurs siècles sans s'inscrire ni dans une grammaire écrite, ni dans une historiographie, ni dans une tradition littéraire commune.

Le fait que cette inscription commence à se réaliser aujourd'hui, au prix de tensions et de paradoxes qui sont autant de nouveaux malentendus possibles, ne rend que plus urgente la réflexion critique sur cette exception au long cours. Une telle critique ne peut que passer par le croisement des savoirs. On trouvera donc ici, afin de démêler la *puissance de malentendus* qu'aura suscitée la présence « tsigane » en Europe, à la fois un état présent de l'historiographie du génocide, une interrogation sur l'Europe et son imaginaire des « peuples », et en creux une réflexion sur la possibilité de *penser autrement* : sans sacrifier la complexité historique au récit mythique, mais sans non plus ignorer l'attrait persistant des mythes invoqués, esthétique en particulier. Il s'agit de recueillir sur un mode critique la fascination que constitue cette énigme. Le contenu historiographique et anthropologique conduit ainsi vers une épistémologie des savoirs, une critique politique, une critique de la culture et un questionnement éthique.

Si la question de la littérature y occupe une place importante, c'est que pour les auteurs de ces lignes une parole élaborée dans la langue et dotée d'une autorité intrinsèque, comme peut l'être un texte littéraire ou une parole poétique, peut devenir un angle critique fort à l'égard d'une machine anthropologico-politique qui se reconduit, comme ici, à travers un ordre des discours durable et ininterrogé. Cet ordre discursif, pourvu d'un lourd bagage symbolique et d'une redoutable force de frappe, s'ap-

puie sur un système de cloisonnement sémantique resté dualiste (âme/corps, physique/métaphysique, animal/humain, barbare/civilisé, forme/fond, signifiant/signifié...). C'est donc le sous-bassement d'un imaginaire de la « civilisation » qui est ici interrogé à travers cette « question rom » et les « politiques tsiganes » qui l'ont précédée.

Ce projet critique est né de la coïncidence entre plusieurs choses, et d'abord de discussions entre deux chercheurs issus de « disciplines » différentes : la « littérature comparée » pour Catherine Coquio, qui interroge l'écriture de l'histoire et la teneur politique de l'art aux lendemains du nihilisme européen et des violences destructives du xx<sup>e</sup> siècle ; « l'anthropologie » pour Jean-Luc Poueyto, particulièrement celle du monde manouche français, associée à une critique des notions d'« illettrisme » et des modes d'« apprentissage », et à une réflexion sur l'exotisme et le primitivisme<sup>17</sup>. Ces domaines se croisaient dans une triple question : la production collective d'espaces d'altérité radicale au cœur d'une civilisation de l'État, l'invisibilité persistante de certaines catastrophes historiques<sup>18</sup>, la pensée de « manières » ou « formes de vie » créatrices de « mondes » emboîtés et régimes d'existence parallèles. À ces discussions se sont vite associés d'autres chercheurs de diverses disciplines<sup>19</sup>. C'est donc d'une non-concordance disciplinaire et de préoccupations croisées qu'est issu ce travail collectif, qui nécessitait pour chacun de se poster aux frontières de sa « spécialité ».

Ce questionnement collectif s'ancrait dans une inquiétude politique commune. Ce qui avait eu lieu d'injustifiable dans le passé se poursuivait au présent sous la forme d'un « oubli » durable, au fond sidérant. Celui-ci rendait irrespirable le climat de racisme décomplexé qui s'est installé en 2010 et qui n'a plus cessé depuis, et inacceptable l'inscription d'un énorme *déni d'histoire* au cœur d'un système politique<sup>20</sup>. Système lui-même tramé par la discordance d'une démocratie à deux entrées : souveraineté nationale et Europe ouverte. Ce déni, si massivement partagé qu'il ne vire même pas au « différend » (Jean-François Lyotard), est devenu

17. Voir la notice de présentation des auteurs à la fin de ce volume.

18. Sur cette question une première collaboration avait déjà eu lieu à l'issue d'un colloque à Paris IV : voir Catherine Coquio (éd.), *L'Histoire trouée. Négation et témoignage*, L'Atalante, 2004. Un chapitre y est consacré à la persécution des Tsiganes abordé dans un texte de Jean-Luc Poueyto et Marie-Christine Hubert (« Génocide et internement : histoire gadjé et mémoires tsiganes »), et un autre d'Henriette Asséo (« Le statut ambigu du génocide des Tsiganes dans l'histoire et la mémoire »).

19. Leonardo Piasere, anthropologue des Roma d'Italie devenu épistémologue de sa discipline, et Henriette Asséo, historienne de la présence des « Tsiganes » en Europe depuis le Moyen Age, puis de leur extermination par le régime nazi. Par la suite nous ont rejoints Michael Stewart, Jean-Yves Potel, Évelyne Toussaint, Ilse About, Alain Reyniers, Samuel Delépine, Tiphaine Samoyault... Patrick Williams, présent par l'importance de ses travaux, a désiré participer au colloque sous la forme d'un spectacle musical et poétique consacré à Django Reinhardt.

20. Sur l'usage de la notion de déni dans le domaine historico-politique, voir C. Coquio, « À propos d'un nihilisme contemporain : déni, négation, témoignage » (Coquio, 2003).

criant lors de la campagne de juillet 2010 en France : on l'a entendu dans la complaisante confusion des discours publics officiels entre « Roms » et « Gens du voyage », traités en étrangers à expulser ou en citoyens de seconde zone à dénaturaliser, et on l'a vu gesticuler dans les démonstrations de force de C.R.S. expulsant les familles des camps à raser, en commençant par ceux où une certaine vie sociale s'était installée – du reste sous l'œil approbateur du Conseil de l'Europe<sup>21</sup>.

Ce message politique clair et cette avancée claironnante de l'antitsiganisme réclamaient selon nous une réaction politique rapide et collective – qui eut lieu<sup>22</sup>, mais dont l'effet clarificateur eut sans doute aussi des effets pervers : celui de faire rapidement rectifier le tir aux autorités françaises en retraçant la frontière entre ceux qu'il fallait « aider au retour » et ceux qu'il fallait « accueillir » : d'un côté les « Roms » dits « migrants » venus d'ex-Yougoslavie, de Roumanie ou de Bulgarie, expulsés des bidonvilles et « campements sauvages » (Delépine et Lucas, 2008, Cousin, 2009) ; de l'autre les « Gens du voyage » à fixer dans les « aires d'accueil » des communes et à « sédentariser ». Dans les deux cas l'objectif visé était « l'insertion » – de préférence dans les pays d'origine pour les Roms de l'Est, dont certains pourtant, dans certaines préfectures, furent placés, triés sur le volet, dans des « villages d'insertion pour Roms » non visitables et très surveillés<sup>23</sup>. Ces structures d'insertion peu banales, qui ont suscité quelques protestations<sup>24</sup>, ferment aujourd'hui : on a coupé les vivres aux associations qui les géraient.

---

21. Cette opération a débuté symboliquement le 6 juillet 2010 par le camp du « Hanul » de Saint-Denis, où la mise en place d'une exceptionnelle vie sociale en relation régulière avec la Mairie socialiste avait reçu les félicitations du Commissaire aux Droits de l'homme du Conseil de l'Europe en 2003. Dans ce volume, Samuel Delépine et Sylvaine Guinle-Lorinet reviennent sur les événements de juillet 2010 et les réactions qu'ils ont suscitées. Le démantèlement du campement de Ris-Orangis en avril 2013 obéissait à la même logique. Voir le site Perou (Pôle d'Exploration des Ressources urbaines) [<http://www-perou-paris-org>].

22. Voir le texte « Gens du voyage, parfois même Français... », *Libération*, 26 juillet 2010, « Rebonds », p.22. Cosigné par Catherine Coquio, Jean-Luc Poueyto, Henriette Asséo, Claude Mouchard, Stéphane Lévêque, Jean-Pierre Liégeois, Antoine Volodine, Pierre Pachet, Tony Gatlif, Raphaël Pillosio, Pierre Bayard, Janine Altounian, Patrick Savidan, Marie-Christine Hubert, Emmanuel Filhol. Une version plus longue a paru le 29 juillet 2010 dans la revue en ligne *Raison Publique* [<http://www.raison-publique.fr/Gens-du-voyage-parfois-meme.html>].

23. Ces « villages d'insertion » ou « villages roms », qui se sont créés en Seine-Saint-Denis entre 2006 et 2009 (Saint-Ouen, Aubervilliers, Saint-Denis, Bagnolet, Montreuil), étaient gérés par l'ALJ 93 (Association Logement Jeunes 93), avec l'appui d'ATD-Quart-Monde et du Secours catholique. 75 % du budget étaient affectés au contrôle d'identité et à la surveillance, aucune personne extérieure n'étant autorisée à y pénétrer hors les gestionnaires, pas même les membres des familles séparées. La condition pour en devenir « bénéficiaire » était de parler français, de scolariser les enfants et d'avoir un travail pour subvenir aux besoins de la famille (alors que les conditions n'étaient pas réunies pour qu'ils obtiennent un travail légal).

24. « Ces villages, écrit Géraire Cousin, sont des mobile homes posés sur un terrain entouré d'un haut mur et avec un gardien à l'entrée. Ce sont juridiquement des "MOUS" »

Un tel cercle vicieux confirmait qu'il fallait s'arrêter sur cette novlangue de l'inclusion et de l'insertion, et sur les réalités qu'elle recouvrait, et réfléchir ou plutôt dresser un état des lieux de la réflexion pour tenter, peut-être, d'en amorcer une nouvelle. Une mobilisation collective s'était amorcée parmi les intellectuels, conduisant aux deux numéros de la revue *Lignes* en février et juin 2011, *L'exemple des Roms. Les Roms, pour l'exemple* (Canut, 2011), croisant celle des associations tsiganes et des ONG: le mouvement antiraciste européen EGAM (*European Grassroots Antiracist Movement*), présidé par Benjamin Abtan, a souhaité fédérer ces mouvements dans une « Journée européenne des Roms » le 1<sup>er</sup> octobre 2011, distincte de la « Journée mondiale des Roms » qui avait été instituée à Paris par « La Voix des Roms » et le « collectif du 8 avril » en 2005<sup>25</sup>. Chaque année a lieu dans les capitales européennes une « Roma pride » et l'Egam intervient régulièrement sur cette question dans le débat public, récemment en portant plainte contre deux maires français avec l'UFAT (Union Française des Associations Tsiganes)<sup>26</sup>.

Mais le temps long d'une réflexion devait s'inscrire selon nous dans l'université pour deux raisons : le système académique avait montré une capacité d'implication saisissante dans l'histoire en question, et pas seulement dans l'Allemagne du III<sup>e</sup> Reich ; et un effort critique autonome devait ici se séparer clairement du domaine des discours publics et des institutions européennes. C'est ainsi armés, mais peut-être faut-il dire aussi

---

(Maîtrises d'Œuvres Urbaines et Sociales) qui comportent des obligations strictes en matière d'entrée et de sortie du village, éléments que l'on va retrouver dans les "MOUS pour la sédentarisation des gens du voyage". Pourquoi "sédentariser" des populations déjà sédentaires ? Pourquoi utiliser un outil juridique à destination des nomades ? C'est un montage juridique spécifique aux "Roms migrants" et qui ne sera pas, par exemple, utilisé pour reloger les Africains d'Afrique subsaharienne campant sur la place de la mairie de Saint-Denis. » (Cousin, 2009). Voir également le dossier de *Rue89* du 16/6/2009, et le blog de *La Voix des Roms*, qui le 12 juillet 2010 a lancé une campagne de protestation sur Facebook : « Village d'insertion, quelle arnaque ! ». Sur le jargon du « village d'insertion », voir Samir Mile, « Village d'insertion et cochon d'Inde » : « Ne vous y méprenez pas, ce n'est pas l'origine indienne des Roms qui explique le titre de ce message. C'est l'origine erronée des cochons d'Inde, qui en fait ne sont pas des cochons. Les villages d'insertion, c'est un peu la même chose : tout comme les cochons d'Inde ne sont ni cochons, ni d'Inde, les villages d'insertion aussi, ne sont ni villages, ni d'insertion. Pourquoi ? [...] »

25. Le « collectif du 8 avril », destiné à faire du 8 avril « une journée d'échange et de dialogue » s'est constitué en 2005 à l'initiative de l'association « La voix des Roms », rejointe par d'autres plus anciennes (Rromani Baxt, Aver contre le racisme, Ternikano Berno, Femmes rroms, sinté et kalé, le Centre culturel gitan...). En 2013 cette Journée s'est déroulée à l'Institut hongrois de Paris, qui a projeté le film hongrois de Flieghauf *Just the wind*, avec l'appui d'Amnesty International France, appelant le 6 avril à une protestation contre les expulsions de Roms [<http://www.amnesty.fr/AI-en-action/Discriminations/Discriminations/Actualites/Exigeons-de-la-Commission-europeenne-qu-elle-defende-les-Roms-8317>].

26. Voir la réaction de Benjamin Abtan et Alain Daumas (UFAT) aux propos de Christian Estrosi, maire de Nice, le 8 juillet 2013 [[http://www.lexpress.fr/actualite/appel-a-l-egalite-contre-l-appel-a-la-haine-d-estrosi\\_1264722.html](http://www.lexpress.fr/actualite/appel-a-l-egalite-contre-l-appel-a-la-haine-d-estrosi_1264722.html)] et à ceux de Gilles Bourdouleix. (Nous revenons plus bas sur ces événements).

« désarmés », que nous avons tenté d'avancer dans la compréhension parallèle d'une histoire et d'une actualité.

Le passage du projet à sa réalisation est passé par une autre étape en 2008, quand fut projetée, à l'initiative de la réalisatrice Juliette Jourdan et du producteur Éric Darmon, une ambitieuse campagne de collectes de témoignages en vue de réaliser un documentaire sur le génocide des Tsiganes d'Europe. Plusieurs chercheurs furent associés à cette entreprise, soit en s'y impliquant directement, comme l'ont fait Henriette Asséo et Michael Stewart, soit en accompagnant ce travail, comme l'a fait Catherine Coquio, qui venait de rassembler un recueil de témoignages du génocide intégrant l'histoire des Tsiganes<sup>27</sup>. L'idée s'est alors installée d'associer le projet de colloque initial à la sortie du film issu de cette campagne, qui fut en effet projeté en octobre 2011 au Mémorial de la Shoah : *Mémoires tsiganes, l'autre génocide* (Asséo, Bloch, Jourdan, 2011). Ce film important, auquel Henriette Asséo et Idith Bloch ont pris une part décisive, élargit la perspective historique après les documentaires consacrés jusque-là à l'extermination et à l'internement<sup>28</sup> : il replace ces événements dans une histoire culturelle et politique longue, reprenant par l'image et le texte le récit critique d'un long fourvoiement meurtrier, et donne à entendre la parole de plusieurs rescapés de l'extermination. Il offre à la méditation personnelle et à la discussion collective un document singulièrement dense, souvent bouleversant.

Dans les pages qui vont suivre on trouvera un essai de réflexion après-coup, rédigé plus de deux ans après ces rencontres d'octobre-novembre 2011, trois ans après la campagne antitsigane de juillet 2010, et en un

---

27. *L'Enfant et le génocide. Témoignages sur l'enfance pendant la Shoah*, textes réunis par Catherine Coquio et Aurélie Kalisky, Paris, Bouquins Laffont, 2007. Avec la nécessité de traiter du sort fait aux enfants tsiganes dans un volume consacré à la Shoah en Europe, était apparue une triple difficulté : celle de trouver des témoignages écrits ; celle de traiter parallèlement de ces deux versants de la catastrophe nazie, alors que l'historiographie du génocide des Tsiganes avait pris un important retard par rapport à celle du génocide des Juifs ; celle, du même coup, de comprendre les incohérences des politiques nazies et les différences de traitements des populations selon les pays annexés ou occupés. On trouve six témoignages d'enfants survivants tsiganes dans le site hollandais [<http://www.romasinti.eu/>].

28. Certains ont été montrés lors du cycle d'octobre-novembre 2011 : Katrin Seybold et Melanie Spitta, « *Cela durait nuit et jour, cher enfant* » (« *Es ging Tag und Nacht liebes Kind* »), 1981, 75 mn et *Le Mensonge* (*Das Falsche Wort*), 1987, 85 mn, K. Seybold film ; et le film hongrois *Les Morts oubliés*, de Jozsef Lojko Lakatos (*Elfelejtett holtak Magyar Filmintézet, Híradó és Dokumentumfilm Stúdió*, Budapest, 1981, 20 mn). Sur l'internement en France : Raphaël Pillosio, *Route de Limoges*, 2003, 39 mn et *Des Français sans histoire*, 2009, 84 mn, Philippe Skajac et Eric Schumacher, *Trapas men lé*, « *Ils nous ont attrapés* », *Mémoires de l'internement de Tsiganes d'Aquitaine 1940-1946*, 2004, 23 mn. Voir également *Un camp tzigane où il ferait bon vivre...* réalisé par Cédric Condom, écrit par Emmanuel Migeot 58 mn – Kilaohm productions, 2006. Plusieurs de ces films ont été projetés lors de la programmation du Mémorial de la Shoah, « La persécution des Tsiganes en Europe pendant la Seconde Guerre mondiale », 8-15 avril 2010. Voir enfin le site [<http://www.memoires-tsiganes1939-1946.fr/films.html>].

moment hélas d'extrême actualité encore (aout 2013). Construit en deux temps, il tente d'abord d'articuler les enjeux des trente-trois contributions réunies ici (I: « Savoirs: le langage et les disciplines »), puis d'analyser l'actuelle situation politique en revenant sur la « décennie de l'inclusion des Roms », en faisant la part de l'Union Européenne et celle des États qui la constituent – dont la France (II: « Pouvoirs: l'Europe dans ses États »).

Tout au long de ce texte, on tentera de préciser la teneur des « malentendus »<sup>29</sup> qui trament cette « question rom » dans l'espace-temps européen. Certains sont cultivés consciemment, parfois jusqu'à l'extrême violence; d'autres sont issus d'une expérience historique profondément occultée; d'autres proviennent de clivages qui travaillent les dynamiques sociales constitutives du « monde » contemporain: l'extrême contingence y bascule parfois dans un effet de fatalité capable de réduire un collectif à l'impuissance, comme sous hypnose. Ces phénomènes d'inertie supposent que certains schèmes soient profondément inscrits dans les consciences et les inconscients. Une structure perverse se reconduit ainsi depuis plusieurs siècles, depuis trop longtemps. C'est ce système qu'il faut tenter de comprendre et de démonter.

A été joint à ce volume également un petit recueil de réponses apportées par des « Roms »?, « Tsiganes »?, « Nomades »?, à la question: « Qu'est-ce qu'un Gadjo? » (p.531-535), informellement posée au cours de l'été 2013.

## I. SAVOIRS: LE LANGAGE ET LES DISCIPLINES

### **L'extermination des Tsiganes: le déblocage historiographique**

Ce volume est dédié à Katrin Seybold, malheureusement disparue récemment, dont le rôle a été ici celui de pionnière, bien qu'elle ne fût pas historienne de métier. Au cours des années 1970, cette jeune femme allemande s'était heurtée au mur du déni qui s'était édifié en Allemagne sur la question de l'extermination du fait de l'identification persistante des Tsiganes déportés à des criminels de droit commun et non à des victimes raciales. Lors de ses enquêtes dans les archives, et à l'aide de témoins

---

29. Lors du colloque, certains intervenants nous ont fait la remarque que le mot « malentendu » était trop faible, et nous en convenons. Mais comme le dit l'épigraphe de Camus, nous désirons donner à ce mot un sens fort, qu'il tient de son lien avec l'oubli et le déni de la violence, et d'un potentiel de perversion inscrit dans le langage. Sur la dimension mythique du malentendu polémique relatif aux crimes de masse, voir « Le Malentendu », avant-propos de *Parler des camps, penser les génocides* (Coquio, 1999). Nous empruntons à Maurice Olender (1989) la formule du sous-titre, « le péril des mots équivoques » (voir plus loin). Sur le part du « malentendu productif » ou du « quiproquo assumé », voir le texte ici de Martin Olivera.

rescapés dont sa collaboratrice Melanie Spitta, elle rassembla et décrypta un ensemble de documents sur le « laboratoire d'hygiène raciale » de Berlin, dirigé par le Docteur Robert Ritter, qui, aidé d'une équipe de jeunes assistants, dont Eva Justin<sup>30</sup>, soumit la totalité de la population tzigane du Reich à l'expertise raciale, entreprise en cours d'achèvement lorsque fut décidée la déportation de tous à Auschwitz. Ritter et Justin n'en furent pas moins recrutés après la guerre comme psychologues pour enfants dans un bureau de Santé publique de Francfort<sup>31</sup>, et celle-ci fut sollicitée à titre d'expert lors des procès pour réclamations (cf. Katrin Seybold et Melanie Spitta, *Das Falsche Wort*, 1987).

Cet ouvrage s'ouvre, dans une première partie, sur le déni massif de la persécution et de l'élimination des Tsiganes en Europe pendant la Seconde Guerre mondiale. Ces faits n'ont été étudiés que très tardivement par les historiens, et ils le restent encore assez peu, malgré une masse documentaire conséquente, depuis longtemps disponible. C'est la question que pose ici Henriette Asséo : elle s'interroge sur les stratégies de contournement, par les historiens de métier, de la documentation disponible sur la politique nazie à l'égard des Tsiganes. Jusqu'aux renouvellements historiographiques des années 1980, ils ont sous-estimé le caractère doctrinal de la Zigeunerpolitik, son rôle dans la définition de l'État racial et dans la réorganisation de l'administration. Elle analyse le poids des schémas de perception nazis sur l'approche des faits, la grille de « l'asocial » continuant de criminaliser cette population.

Les travaux qu'ont conduits les historiens par la suite ont montré de quel incroyable imbroglio politico-juridique était fait ce déni de plusieurs décennies : les mesures restrictives aux « réparations » en Allemagne sont évoquées ici par Frank Sparing après avoir retracé les étapes de la persécution des Tsiganes en Allemagne sous le régime nazi, de leur double identification par la police et le Centre de recherches d'hygiène raciale, à l'extermination à Auschwitz en 1944. Ces travaux d'historiens font apparaître, en

---

30. Eva Justin (1909-1966), après des études d'infirmière, assista Ritter dans son laboratoire et facilita les expertises et examens anthropométriques de Tsiganes par la connaissance qu'elle avait de la langue rom. Elle soutint en 1944 une thèse d'anthropologie qui s'appuyait sur des observations d'enfants tziganes dits « métis » retirés à leurs parents et élevés dans un orphelinat catholique à Mulfingen [[www.ushmm.org/wlc/fr/media\\_file.php?ModuleId=75&MediaId=377](http://www.ushmm.org/wlc/fr/media_file.php?ModuleId=75&MediaId=377)]. La thèse concluant à leur arriération congénitale, ils furent envoyés à Auschwitz en mai 1944. Elle continua d'assister Ritter après la guerre en tant que psychologue pour enfants. En 1958 fut ouverte une enquête mais le dossier fut classé en 1960 pour prescription.

31. Robert Ritter (1901-1951) avait mené des études médicales à Munich, puis s'était spécialisé dans la psychologie de l'enfance, sujet sur lequel il soutint son doctorat à Heidelberg en 1930. En 1936 il ouvrit à l'Université de Tübingen le « Service de recherches en hygiène raciale et biologie des peuples » (*Rassenhygienische und Bevölkerungsbiologische Forschungsstelle*) et concentra ses recherches sur la population tzigane. Il dirigea ensuite l'Institut de biologie criminelle du RSHA, assisté d'Eva Justin, Adolf Wirth, Sophie Ehrhardt. En 1948, une enquête du Procureur du district de Francfort fut ouverte sur ses activités, mais le dossier fut bouclé faute de preuves suffisantes. Ritter est mort dans une clinique psychiatrique en 1951.

amont, combien les initiatives nazies avaient été précédées de démarches locales qui semblaient couler de source. C'est au niveau des communes que fut décidée l'ouverture des premiers *Zigeunerlager* au pourtour des villes, où l'on pratiquait la stérilisation en série, marquant une étape décisive dans un processus d'exclusion largement approuvé, sinon réclamé par les populations autrichienne et allemande. Un consensus sans faille se fit autour de l'écrasement de ces groupes familiaux, rabattus collectivement sur les catégories de « l'asocial » et du « dégénéré », déshumanisés et racialisés. Un tel terrain était propice aux fanatismes des responsables nazis locaux, qui jouèrent parfois un rôle crucial : Michael Stewart analyse ce processus dans le cas autrichien, rarement étudié sous cet angle, à travers un gros-plan sur un de ces acteurs du parti nazi, Tobias Portschy, dont l'action fanatique acheva de détruire la relation « symbiotique » qui s'était créée dans l'empire des Habsbourg entre le monde paysan et les Tsiganes, en exacerbant les malentendus dont cette relation était faite.

Ces travaux montrent aussi combien ont différé, dans leur décision et leur déroulement, le projet de la « Solution finale » de la « question juive » et celui de l'extermination des Tsiganes. On retrouve ici et là des objectifs communs, dont le remodelage ethnique du continent européen par la « purification » raciale, ainsi que certains acteurs majeurs, tels Arthur Nebe. Mais l'examen de cette histoire en fait émerger d'autres, qui font pénétrer sous un autre angle le système polycratique nazi – en particulier le rôle décisif et longtemps occulté de la police criminelle, sur lequel revient ici Henriette Asséo. Cette singularité est aussi un formidable enseignement sur la manière dont s'écrit l'histoire : sur les aléas politico-juridiques qui ont pesé sur l'historiographie du nazisme, sur la stérilité de certains débats conceptuels – en particulier la dispute sur l'intentionnalisme et le fonctionnalisme –, enfin sur les limites du formatage juridique de la violence génocidaire : si un programme d'extermination a bien été conçu et réalisé, mais aussi retardé car jugé secondaire, les limites heuristiques du concept de génocide se font sentir ici, bien que Raphaël Lemkin ait songé aussi aux Tsiganes lorsqu'il en fit la proposition à Nuremberg : la notion de « crime contre l'humanité », nécessitant de prouver un « complot », compromettrait la pleine imputation des faits.

La reconstitution d'une dynamique sociopolitique complexe impose un récit polycentrique, attentif à la rupture événementielle du génocide autant qu'aux faits de structure et traits de continuité. Les hésitations et les incohérences doctrinales des nazis en matière de « race aryenne » et de « métissage » tsigane, ainsi que les diverses politiques menées dans les pays annexés ou occupés, font que chaque région d'Europe a représenté un cas différent, nécessitant un décryptage documentaire circonstancié ainsi qu'un recours aux témoignages. Ce travail a été rendu possible pour l'Europe orientale et centrale par l'ouverture des archives du bloc de l'Est après la chute du Rideau de fer. Plusieurs travaux apportent ainsi un éclairage nouveau, qui modifie considérablement la perspective sur le sort fait aux Tsiganes pendant la Seconde Guerre mondiale, au-delà d'une révision

à la hausse du chiffre des victimes. Deux textes portent ici sur la politique nazie menée en URSS, notamment en Ukraine, s'appuyant sur des archives longtemps négligées, en particulier celles de la « Commission soviétique extraordinaire de Recherche sur les crimes de l'Allemagne nazie » (ChGK). Outre l'hallucinante sauvagerie des violences exercées à l'encontre des Tsiganes d'Ukraine par les nazis et leur supplétifs, dont rend compte l'étude détaillée de Martin Holler, ces travaux montrent que la variabilité des discours et usages relatifs aux Tsiganes céda devant l'objectif expéditif d'exterminer une *race tzigane*, acquise dans les actes : la distinction entre « Tsiganes » et « Nomades », mobilisée par les nazis, perdit vite son sens (Mikhail Tyaglyy). Le cas particulier de la Roumanie est évoqué par Tatiana Sirbu à travers le « problème tzigane » tel qu'il fut discuté au Conseil des Ministres du gouvernement Antonescu du 7 février 1941 au 13 octobre 1942, soulignant l'évolution du discours quant à sa résolution, qui fit déporter la plus grande partie des Tsiganes de Roumanie en Transnistrie<sup>32</sup>.

En Europe occidentale également les situations diffèrent. Traitant de l'Italie fasciste, Licia Porcedda dépouille les archives locales et restitue au cas par cas le détail du contrôle, de l'internement et de la déportation des Tsiganes avant et pendant la guerre. Alain Reyniers rappelle la situation ambiguë des « nomades-tsiganes » dans une France occupée, dont beaucoup furent internés sans qu'aucun décret de déportation collective ne fût édicté – sauf dans le Nord-Pas de Calais sous administration allemande – tandis qu'en Belgique, pays annexé au Reich, nombre de familles furent déportées vers Auschwitz (convoi « Z » de Malines le 15/1/1944), opération auxquelles les autorités belges et la police contribuèrent largement. Pour autant, en France, la fin de la guerre ne sonna pas celle de l'internement, ni encore moins la réhabilitation. Dans une étude innovante portant sur l'immédiat après-guerre dans le département de la Gironde, Emmanuel Filhol montre combien le retour des camps d'internement fut douloureux pour bien des familles nomades, non seulement spoliées de tous leurs biens qu'elles ne purent jamais récupérer, mais assignées de nouveau à résidence ou expulsées de leurs communes.

Si la première partie de ce volume est consacrée à l'extermination des Tsiganes en tant que « catastrophe invisible », expression que nous reprenons à Michel Stewart (2010), c'est qu'un retour détaillé sur ce point était pour nous un prérequis à toute réflexion sur ce qui se passe aujourd'hui. Cette histoire obligeait déjà à remonter les fils de l'anthropologie et de la philologie : Eva Justin, experte en « hygiène raciale », avait appris la langue romani et détourné les archives du philologue Wolff, tout en procédant aux mensurations des crânes de ceux dont elle tapotait les joues. On

---

32. On trouvera sur le site du colloque l'intervention orale de Tatiana Sirbu, qui complète ici très utilement sa contribution écrite puisqu'elle y évoque la mémoire que cette déportation a laissée parmi les survivants [<http://tsiganes-nomades-un-malentendu-europeen.com>].

retrouve ici l'horizon stupéfiant d'une *tsiganologie sans Tsiganes*, à côté de la « science du judaïsme sans Juifs » programmé par le III<sup>e</sup> Reich.

**Le malentendu au cœur du langage :  
« Tsiganes », « Roms », « Nomades ».**

L'épisode nazi aura été un pic particulièrement tragique dans un processus plus large et durable : celui d'une fièvre de classification, d'identification, de catégorisation qui s'était déclenchée à la fin du siècle précédent, et qui a perduré bien après la Seconde Guerre mondiale. Ces populations, avant d'être enfermées ou éliminées, avaient d'abord été encerclées, épinglées et immobilisées par des mots, et elles le sont encore aujourd'hui. C'est au cœur du langage que s'est inscrit le « malentendu européen » dont il sera ici question.

Le mot « Tsiganes » dont l'origine reste opaque<sup>33</sup>, charrie toute une histoire, devenue si lourde qu'on voudrait aujourd'hui le taire ou le remplacer par d'autres. Grec peut-être à l'origine, ce mot a donné en allemand « Zigeuner », qui semble avoir servi à certaines populations comme les Sinti de Prusse pour se désigner eux-même. Mais il est devenu un paradigme désignant des populations diverses dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Dans chaque État un mot s'était imposé dans la langue nationale : « Égyptiens » puis « Bohémiens » en France, « Gypsies » en Angleterre, « Gitanos » en Espagne, « Zingari » en Italie ; mais le « Zigeuner » prussien s'imposa dans l'Empire des Habsbourg et devint le « Cikan » tchèque, le « Cigany » hongrois, le « Tsigani » roumain en Moldavie et Valachie, où ces populations étaient réduites à l'esclavage. Chacun de ces termes renvoyait donc à une situation historique particulière et désignait des lignées différentes ; mais le mot « Tsiganes », plus ou moins utilisé ou repoussé par les communautés selon les situations<sup>34</sup>, eut pour fonction d'uniformiser ces réalités de l'extérieur, pour les besoins simplificateurs de la science et de l'administration, qui en fit un usage de plus en plus dépréciateur. Ce nom ambigu servit ainsi de catégorie d'usage pendant une bonne partie du XX<sup>e</sup> siècle pour désigner un ensemble de groupes distincts et appelés de noms différents – Roms, Gitans, Manouches, Yéniches... – qui se subdivisaient en autant de sous-groupes – Roms Kaldérash et Roms Lovaras, Gitans andalous et catalans, Gashkéné Manouches ou Sinto-piémontais...

33. On a longtemps supposé que le mot venait d'*Athinganoi* devenu *Atsinganoi*, nom d'une secte hérétique d'Asie mineure, donné par les Grecs à des populations inconnues arrivées sur leur territoire au XII<sup>e</sup> siècle. En France où elles sont arrivées au XV<sup>e</sup> siècle, on les a appelés « Égyptiens » ou « Bohémiens » car on les croyait originaires de « petite Égypte » ou de « Bohême ».

34. Voir l'analyse des usages évolutifs de la distinction entre « Tsiganes » et « Hongrois » que fait ici Kata Horvath à partir d'une étude ethnographique d'un village hongrois.

L'exotisme s'étiolait à mesure que l'on s'éloignait des classifications grossières, pour s'approcher de la réalité des individus.

Cette logique de catégorisation, malgré sa prétention scientifique, servait un mythe d'origine qui permit au « paradigme indien » de s'imposer après et contre le « paradigme égyptien » (L. Piasere, 2006). Comme le rappelle ici Jean-Louis Georget, la découverte de la langue romani et l'invention d'un peuple se sont faits sous le signe de la philologie allemande. C'est en Inde, principalement à l'initiative de Gottfried Herder que la philologie orientaliste, exaltée par la découverte du rameau « indo-européen », a localisé l'indatable surgissement de cette population étrangère, censément issue d'une basse caste indienne, qui se serait éparpillée sur le continent, transportant partout son teint brun et ses métiers et mœurs étranges, créant autant de « ramifications ». Mais il fallut l'ouvrage de vulgarisation de H.M.G. Grellmann, *Die Ziegeuner* (1783), dont l'édition augmentée de 1787, rapidement traduite, eut un impact considérable dans toute l'Europe<sup>35</sup>, pour que nom se mue en paradigme et circule à travers les milieux lettrés et savants, créant la future « tsiganologie ». « L'étude de Grellmann, écrit Mathieu Plésiat dans *Les Tsiganes entre nation et négation*, n'a pas seulement rendu publique une découverte ; bien plus que cela, elle a permis la production en tant que tel, c'est-à-dire l'"objet d'étude" tsigane » (Plésiat, 2010, p. 13).

Aussi fantasmatique que fût le récit fondateur, contemporain du mythe aryen (Poliakov, 1971), qui fit parler à Maurice Olender du « péril des mots équivoques » (Olender, 1989)<sup>36</sup>, cette logique s'est poursuivie imperturbablement, depuis les obsessions de la Gypsy Lore Society à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, jusqu'aux propos actuels de responsables politiques hongrois, italiens ou français, en passant par les expertises minutieuses du bureau d'hygiène raciale nazi. Les logiques des sociétés savantes et celles des administrations et polices se sont rejointes pour brandir le spectre d'une altérité radicale, coupée de l'Europe par la frontière entre le sauvage et le civilisé, l'asocial et le travailleur, le vagabond et l'autochtone. C'est ainsi que l'Espagne franquiste, comme le montre ici Xavier Rothéa, a pu élaborer une imagerie du Gitan, véritable contre-modèle social que le pouvoir en place pouvait utiliser à sa guise.

Une autre guerre des mots se livre aujourd'hui pour la maîtrise de l'espace symbolique, qui met en jeu à la fois la mémoire du génocide et l'affirmation de droits politiques. Depuis une quinzaine d'années, sous l'effet paradoxal des luttes pour la reconnaissance du génocide menées en Alle-

---

35. H.M.G. Grellmann, *Die Ziegeuner, Ein historischer Versuch über die Lebensart und Verfassung, Sitten und Schicksale dieses Volks in Europa, nebst ihrem Ursprung*, Dessau an Leipzig, 1783, Göttingen, 1787. *Dissertation on the Gypsies*, London, 1787. *Histoire des Bohémiens, ou Tableau des mœurs, usages et coutumes de ce peuple nomade*, Paris, 1810.

36. Dans *Les langues du Paradis. Aryens et Sémites : un couple providentiel*, Maurice Olender évoquait, à propos des débats entre Max Müller et Ernest Renan, le « péril des mots équivoques » (Olender, 1989).

magne, où l'appellation « Roma und Sinti » a été préférée au terme de « Zigeuner »<sup>37</sup>, puis de la montée d'un discours nationaliste « rom » paneuropéen cautionné par l'UE, le terme « Tsiganes » a fait place à celui de « Roms » ou « Rroms ». Cela n'a pas changé grand-chose à la situation des personnes, mais ajouté une nouvelle confusion : c'est l'ensemble de ces populations supposées exogènes quelle que soit leur histoire, qui se trouve transportées vers l'Est avec ce mot « Rom ». Ce glissement taxinomique a pour effet d'exotiser la totalité de ces populations à nouveau piégées par un mot unique, dont la légitimité repose sur l'emprunt à la langue rom : le mot « roms » (« hommes » en romani), passe pour une autodésignation collective, mais c'est là un nouveau malentendu. En France, il permet l'amalgame entre les « gens du voyage » et les « Roms » de l'Est ou « roms migrants », initié en fanfare par Nicolas Sarkozy en juillet 2010.

La construction de telles catégories généralistes – « Tsiganes », « Roms » –, gomme de fait la diversité d'innombrables petits groupes familiaux et individus. Elle ignore leur ancrage local, quelquefois très ancien, les liens multiples qui les lient de par une histoire commune et des stratégies d'insertion, à leurs voisins « non tsiganes », dont de nombreux mariages au cours des siècles. Elle ne dit rien des échanges interculturels, ni du fait que la plupart de ceux qu'on désigne ainsi ne se sentent nullement concernés par ces appellations. Elle promulgue, en dépit de ces discordances, l'affirmation d'une unité de peuple, de culture, de langue, bref, d'ethnie. Or le pouvoir performatif de ces catégorisations écrase la singularité des individus qu'elles rassemblent et a pour effet d'effacer leurs existences et d'oblitérer les mémoires. Les actes de commémoration de la Seconde Guerre mondiale, en se contentant d'évoquer de vagues victimes « tsiganes », enfouissent à nouveau les personnes au sein d'un vaste et anonyme « camp des familles »<sup>38</sup>. Malgré les travaux conséquents effectués pour restituer les noms propres et mettre au jour les mémoires

---

37. La « Centrale pour la reconnaissance du génocide des Roms » a exigé que soit substituée à l'infamant « Zigeuner » la formule « Roms et Sintis », utilisée par le président fédéral Roman Herzog le 16 mai 1997 dans un discours où il reconnaissait le caractère racial de la déportation des Tsiganes. Le 27 janvier 2005, lors de la commémoration d'Auschwitz, se tenaient côte à côte Simone Weil, Wladislaw Bartoszewski et Romani Rose, représentant l'une les victimes juives, le second les victimes non-juives, le troisième les victimes tsiganes. Voir Henriette Asséo, « L'avènement politique des Roms (Tsiganes) et le génocide », *Le Temps des médias*, 2005/2, n° 5, p. 78-91.

38. Sur le camp des familles tsiganes à Auschwitz et la mémoire qui s'y est contruite et instituée, voir Annette Wieviorka (2006). Le film documentaire d'Anna Pitoun, *Pologne Aller-Retour*, qui rend compte d'un voyage réunissant des Juifs de l'UEJF et des Manouches français à Auschwitz-Birkenau et à Treblinka, montre les visiteurs dans le pavillon d'Auschwitz consacré aux Tsiganes (Pitoun, 2012). La caméra s'attarde alors sur certains d'entre eux, particulièrement impressionnés lorsqu'ils découvrent, au milieu d'une très longue liste de noms de disparus, des patronymes très familiers de Sinti d'Allemagne. De tels efforts de restitution restent rares. En France, les stèles ou monuments qui commémorent les anciens camps d'internement en sont dépourvus, et ils se taisent la plupart du temps sur la présence tsigane, à moins d'une mention ajoutée tardivement, comme au camp de Mérignac.

individuelles à travers des collectes de témoignages<sup>39</sup>, l'histoire des victimes et des survivants reste à écrire.

Un autre grand malentendu tient dans le mot « nomades »<sup>40</sup>. Ce terme, né en France à l'époque où circulaient ceux qu'on appela « Égyptiens » et « Bohémiens »<sup>41</sup>, est utilisé pour désigner à la fois des individus, des groupes et des modes de vie sans habitation fixe, et a pour antonyme comme on sait « sédentaires ». Mais l'histoire culturelle européenne lui a fait recouvrir un spectre sémantique plus ample et ambivalent, qui va du « peuple nomade » au « sans domicile fixe » en passant par « l'intellectuel cosmopolite ». Alors que le type aristocratique de la mobilité transnationale individuelle a été idéalisé par le cosmopolitisme européen, le nomadisme collectif, lui, a été placé sous le signe de la primitivité, de la pathologie et de la dangerosité par les discours médicaux et policiers dans l'Europe de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la « manie déambulatoire » (Charcot) devenant une menace pour l'ordre social et l'intégrité des nations.

L'anthropologie occidentale a par ailleurs forgé la représentation durable des « tribus nomades », impropres à la « civilisation » dès lors que la perfectibilité sociale était associée à l'existence de vastes cités et de peuples dotés d'un État, d'un territoire et d'une culture écrite. Dans la mesure où ce sont des tribus sédentarisées, au néolithique et quelque part au Moyen Orient, qui auraient été à la source de sociétés étatiques puis de grandes civilisations, les peuples dits nomades restent des êtres impropres au processus de civilisation, et, sinon des sauvages ou des asociaux, d'éternels étrangers de passage dans les territoires nationaux où ils cherchent fortune. Cette vision déshistoricisante obéit à des systèmes d'analogies sémantiques et glissements récurrents, qu'analyse ici Gérard Dessons (« Errants devant l'éternel »).

---

39. Voir en particulier l'important site coordonné par Gerhard Baumgartner avec une équipe de 40 chercheurs [<http://www.romasintigenocide.eu/>], et le site hollandais [<http://www.romasinti.eu/>] qui comprend six témoignages d'enfants tsiganes ayant survécu au génocide. Pour la France voir les travaux de Mathieu Pernot (2001) et d'Emmanuel Filhol (2000, 2003, 2004, 2009, 2013), ainsi que le film de Raphaël Pillosio, *Histoire du carnet anthropométrique*, 2012. Sur le camp de Jargeau, voir l'intervention à Pau de Nathalie Grenon, directrice du CERCIL à Orléans : outre les résistances politiques locales, elle souligne les difficultés à faire témoigner d'anciens « nomades » internés, ceux-ci considérant que le statut administratif au nom duquel ils avaient été internés était toujours d'actualité, et qu'il ne faisait pas bon évoquer le « manque de respect » [<https://mediakiosque.univ-pau.fr/avc/courseaccess?id=411&type=flash>]. En République tchèque un travail s'est effectué depuis la fin des années 1990 autour des mémoriaux des camps de concentration de Lety (qui se poursuit avec une plaque portant une liste de noms dans le cimetière voisin de Mirovice) et de Hodonin ; le Museum Romske Kultury de Brno, qui expose la copie du registre des déportés tsiganes à Birkenau, a réalisé une importante collecte de témoignages, dont certains sont visibles dans le film de Monika Rychlikova... *to jsou těžké vzpomínky* (*They're painful memories*), 2002, produit par le Museum Romske Kultury.

40. Cf Patrick Williams, « De l'immobilité et du mouvement des nomades. Les tsiganes » in *Cahiers de Saint-Martin*, n° 1, mai 1990, p.81-93.

41. Le nom « nomade » est apparu en 1542, et l'adjectif en 1730. L'étymologie grecque est *numàs*, *-ados*, qui a donné le latin *nomas- adis*, qui signifie « pasteur ».

Le « nomade » est devenu pendant l'entre-deux guerres une catégorie policière, qui rejoignit celles de « l'asocial » et du « Tsigane » à la faveur d'une criminalisation globale des groupes familiaux ainsi racialisés par leur *mode de vie* : ce processus est analysé ici par Leonardo Piasere, qui détaille le contenu émotionnel complexe de ce « syndrome du criminel » et voit dans cette étrange « trickstérisation » des Tsiganes un des fondements de l'Europe moderne. Le « vagabond » impropre au service de l'État et de la nation était au cœur du « fléau tzigane » depuis longtemps : la République de Weimar persécuta violemment les « vagabonds tziganes »<sup>42</sup>, qui devinrent avec Himmler des métis dégénérés, l'imaginaire de la circulation se mêlant à celui du sang corrompueur : par ses métissages ataviques dus à l'errance, ce peuple originellement « aryen » devenait un danger mortel pour le « Volk » allemand. Mais il n'en allait pas seulement là de l'Allemagne. Glissant de la race au mode de vie et inversement, bien des États ont à leur guise assimilé les « Tsiganes » ou « Roms » à des « nomades », ne pouvant aisément identifier un groupe humain à une race. C'est ce qui s'est passé en France, où l'État joue depuis 1912 sur un glissement sémantique permettant de passer de la catégorie administrative « nomade », ou maintenant « Gens du voyage », à celle de « Tsigane », ou maintenant de « Rom », passant d'un mode de vie à un groupe ethnique sans que cela ne sème le trouble ni ne fasse suspecter ses principes fondateurs : les fameux « droits de l'homme et du citoyen », dont l'histoire a montré qu'en bénéficier supposait d'appartenir à une nation. Or c'est bien la « nationalisation impossible des Tsiganes » qui s'est décidée avec cette « invention du nomade »<sup>43</sup>.

La formule euphémistique de « Gens du voyage », apparue dans les textes officiels en 1972 pour désigner les personnes visées par la loi du 3 janvier 1969, imposant le titre de circulation à faire viser régulièrement, a remplacé les « nomades » et « forains » de la loi du 16 juillet 1912, date de création du carnet anthropométrique (cf. Pillosio, 2012). Et ceux-ci avaient eux-même remplacé les « saltimbanques » et « chanteurs ambulants » de la circulaire du 13 décembre 1863. Cette tradition administrative française consiste à créer un régime spécifique, très contraignant quant aux devoirs et restrictif quant aux droits<sup>44</sup>, pour ceux que rassemble un *mode de vie* particulier, consistant à exercer une activité ambulante ou

---

42. Le 16 juillet 1926, la République de Weimar publia une « loi destinée à combattre les Tsiganes, les vagabonds et les rétifs au travail », loi que les nazis exploitèrent de manière croissante à partir de 1933.

43. Cf Henriette Asséo, « L'invention des "nomades" en Europe au xx<sup>e</sup> siècle et la nationalisation impossible des Tsiganes », in G. Noiriel, 2007 : 161-180.

44. Les « Gens du voyage » doivent être rattachés administrativement à une seule commune et présenter tous les trois mois leur livret de circulation aux autorités. Leur accès aux droits sociaux et aux services bancaires et contrats d'assurances est souvent conditionné à un certificat d'élection de domicile, et à l'obligation d'y faire acte de présence tous les trois mois. Sur les réactions de gens du voyage concernant le carnet de circulation, voir 1912-2012, *Cent ans de discrimination*, Instep Aquitaine, 2012. Voir sur [<https://tsiganes-nomades-un-malentendu-europeen.com>] (ressources en ligne).

à résider dans un habitat mobile. Cette surveillance inchangée montre combien la mobilité continue d'inquiéter les autorités. Si ce trouble dans l'État perdure et avec lui le malentendu cultivé auquel il donne lieu, c'est que derrière ceux qui « voyagent » il s'agit toujours d'un même « peuple nomade » à fixer. Lorsqu'en 1810 avait paru en France le *Zigeuner* de Grellmann, le titre était un peu modifié par le traducteur : *Histoire des Bohémiens, ou Tableau des mœurs, usages et coutumes de ce peuple nomade*. La substitution est si claire aujourd'hui encore qu'on entend des élus parler de « Gens du voyage sédentaires ». Or qui peut ainsi voyager sans bouger, sinon les Tsiganes ?

Ce régime des « Gens du voyage », discuté depuis longtemps en France, est en passe aujourd'hui de disparaître. Mais le « nomade » imaginaire a plus d'un tour administratif dans sa poche : lorsqu'il disparaît quelque part, on peut être sûr qu'il a réapparu ailleurs. Sa dernière métamorphose en date est le « rom migrant », chimère ethno-juridique née de l'interpolation des deux modèles – peuple homogène et population mobile : créée par les acteurs associatifs pour traiter les problèmes sociaux des Roms venus des pays ex-communistes en Europe occidentale après la guerre en ex-Yougoslavie et l'ouverture de l'UE à la Bulgarie et à la Roumanie, elle a été entérinée par les instances officielles. Comme toutes les autres, cette catégorie bricolée dans l'urgence est ainsi devenue performative, avec des effets dramatiques en particulier pour les Roms yougoslaves immigrés en Italie et les Roms de l'Est immigrés en France (15 000) (Halphen, 2012).

Ces populations que les régimes communistes avaient intégrées au système social, et qui se sont retrouvées démunies après la chute du Mur, ont quitté leurs pays et se sont rassemblées en périphérie des grandes villes occidentales, où elles n'ont à peu près aucune chance de sortir de la misère, et ceci pour des raisons statutaires précises : privées des mesures d'aides aux réfugiés, elles ne sont pas non plus traitées à l'égal des autres immigrés car leur immigration est ramenée à la migration « rom » en termes culturalistes, comme un de leurs déplacements éternels. Ainsi, quand bien même des familles seraient installées depuis dix ans dans une agglomération, elles sont perçues comme non intégrables et vouées à repartir<sup>45</sup>. Comme l'écrit Grégoire Cousin, « un “rom migrant”, à l'inverse d'un immigré roumain, reste enfermé dans l'errance » (Cousin, 2009). C'est donc ici à l'intérieur du statut d'immigré qu'un régime spécifique est créé, réalimentant le vieux stéréotype de l'asocialité, mais créant un phénomène dramatique nouveau, qui a fait parler de « processus de désocialisation de masse mené en Europe au cours des dernières décades » (Marushiakova et Popov, 2006).

---

45. Voir le documentaire de Zelimir Zilnic, *Kenedi goes back home* (2006), qui raconte comment les membres d'une famille de Roms yougoslaves ont quitté leur pays pendant la guerre et ont passé plus de dix ans en Europe de l'Ouest, jusqu'à ce qu'en 2002 l'Allemagne les renvoie par décret en Serbie et au Monténégro.

Que signifient cette obsession classificatoire, ce besoin entêtant de nommer et de définir des populations insaisissables, de leur assigner une origine commune ? À quelles impasses concernant l'idée d'un « peuple tsigane » ont conduit de telles catégories ethniques, administratives, épistémologiques ? Les apories de la notion même de *peuple* apparaissent ici dans un jour particulièrement cru : Marie Cuillerai les évoque ici en revisitant la réflexion de Giorgio Agamben (« Qu'est-ce qu'un peuple ? »). D'origine raciale malgré ses bonnes intentions affirmées, un tel mode de classification semble voué aux utilisations racistes. Et il l'est, de fait, à une époque de crise économique généralisée et d'obsession identitaire, où le bouc-émissaire est si facile à trouver.

Désormais, c'est au carrefour des politiques multiculturelles et politiques néolibérales menées en Europe que se développe une forme contemporaine d'anti-tsiganisme, qu'analyse ici Leonardo Piasere en la replaçant dans la longue histoire d'une hostilité collective. Sans surprise en temps de crise, ce sentiment est exploité par un populisme grandissant qui transforme les discours culturalistes en discours incendiaires, processus qu'analyse ici Michael Stewart (« Le populisme et les Roms aujourd'hui »).

### **Le « système tsigane » et les « sciences de l'homme »**

C'est à l'inverse de cette fièvre de catégorisation que travaille l'actuelle anthropologie des « mondes tziganes », tentant de penser un « système tsigane » (Patrick Williams) dans un mouvement d'observation *comprehensive*, dégagé des ambivalences qui pesèrent si lourd sur la « science » des peuples. L'irréductibilité de ces groupes réels aux catégories mobilisées pendant plus de deux siècles par l'ethnologie et l'anthropologie oblige ces sciences à revenir sur leur histoire et à concevoir une *autre* anthropologie, tournée vers la compréhension de micro-sociétés vivantes.

Que produit l'intérêt pour l'autre lorsqu'il relève, non d'une passion de la séparation, mais d'une fascination pour les complications des conduites humaines, d'une attention précise aux particularités des comportements sociaux, aux divisions infinies par quoi se constitue l'espèce ? Ici la critique de l'universalisme se nourrit volontiers d'une admiration pour l'inventivité, l'ingéniosité qui permet à ces groupes, depuis si longtemps, non seulement de survivre, mais d'inventer un art d'exister en contournant l'obstacle, forme de vitalité qui est aussi une fidélité à soi-même et à une certaine liberté, voire une forme symbolique de souveraineté. Martin Olivera montre ici que l'immersion des Roms Gabori de Transylvanie parmi les non-Roms, et les formes d'adaptation mises en œuvre, passant par le « quiproquo assumé », loin de les mettre en danger, sont la condition première du maintien de leur « nation ». Kata Horvarth, rendant compte en anthropologue d'observations menées au sein d'un village de Hongrie, constate que la « promesse illusoire d'éradication des différences garantissait et renforçait

l'existence même de cette distinction », chaque famille s'adonnant à un jeu de réinterprétations de cette différence, jeu qui constituait dès lors leur « identité tsigane ». C'est aussi de ces jeux et de ces manières, de *ces jeux avec le malentendu*, qu'il est question dans ce volume.

Les chercheurs qui observent ces jeux en élaborent chacun un usage plus ou moins explicite : humour, décalage, retenue dans la théorisation, déplacement épistémologique, autant d'apprentissages d'une logique du particulier que chacun traduit dans son domaine propre. Dans ce volume s'expriment ainsi, étude après étude, une critique de la violence exercée par l'universel, mais aussi une certaine pratique ou conception de la connaissance. Derrière la manie taxinomique et l'obsession nominaliste, les abstractions et entités collectives se divisent sous l'effet de l'« observation » d'une réalité qui force chaque « science humaine » à s'auto-dépasser pour saisir des conduites et physionomies mouvantes plutôt que des identités stables. Ceux qui travaillent depuis longtemps sur cette histoire ou ce système ont été forcés de repenser leur discipline.

La philosophie n'est pas en reste, questionnée dans ses anciens rapports avec l'anthropologie : c'est ce que fait ici Élisabeth Tauber, imaginant un Kant capable d'intégrer les travaux empiriques réalisés autour des Sinti de Prusse par son collègue et contemporain Kraus. À travers une constellation de textes philosophiques et littéraires, de Goethe à Hrabal, de Husserl à Semprun et Milner, Catherine Coquio construit un contrepoint : d'un côté le piège mortel qui se referme avec l'idée d'un peuple sauvage, resté par son mode de vie étranger à une « civilisation » vouée à la rationalité critique (en 1935 Husserl, lui-même exclus de l'Université allemande, excluait les « vagabonds tsiganes » de cette « Europe spirituelle » supranationale); de l'autre des « formes de vie » irréductibles à une telle idéalité, mais dont la persistance discrète illumine de loin en loin la littérature, témoignant de potentialités enfouies, qu'avait fait pressentir Fernand Baldensperger en 1938 à propos des Lumières et du romantisme.

Il faudrait relire de près ce texte pionnier de Baldensperger, paru en France dans sa *Revue de Littérature Comparée* en pleine apogée du nazisme : « L'entrée pathétique des Tziganes dans les lettres occidentales » (Baldensperger, 1938). Le germaniste y tentait de saisir, en déambulant parmi les littératures européennes à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, un moment d'oscillation dans la culture occidentale, fait d'une fascination ambivalente pour la vie supposée « sauvage » de ces êtres restés proches d'une vie naturelle, alors que se multipliaient les premières mesures persécutoires à leur endroit. Baldensperger évoquait au passage l'échec de la « Bohème » littéraire, inspirée par le mythe bohémien, à inventer de véritables « formes de vie », au contraire de ces groupes dont les mélopées continueraient de se faire entendre dans le monde. À travers cette « entrée pathétique dans les lettres occidentales », qui témoignait de possibles avortés à l'époque où le régime nazi parquait et stérilisait ses Tziganes tout en préparant sa guerre, une dynamique sacrificielle se faisait jour dans l'histoire de la « civilisation » occidentale.

### Les « littératures tsiganes » : un autre malentendu ?

Le texte subtil de Baldensperger, étrangement oublié, n'a pas fait école : la guerre ou autre chose l'a fait tomber aux oubliettes, et c'est depuis peu qu'on se penche à nouveau sur l'importante production de textes littéraires inspirés par les « Bohémiens » et « Tsiganes » (Asséo, 1994 ; Williams, 1997 ; Hölz, 2002 ; Auraix-Janchière et Loubinoux, 2005 ; Epstein Nord, 2006 ; Sarga-Moussa, 2008 ; Bogdal, 2012...). Ce champ, travaillé depuis les années 1980 par l'histoire culturelle et les *cultural studies*, est réinvesti depuis peu par la littérature comparée, avec une série d'enjeux propres à la fois d'imagologie, de philologie et de poétique. Il faut former le vœu que les études littéraires soient à leur tour entraînées au bord d'elles-mêmes pour penser cette singularité dans toutes ses implications, y compris anthropologiques. S'il y a production d'une « altérité » au sein des littératures européennes, c'est par l'opération d'un imaginaire : le « thème » tsigane ou bohémien, à interpréter comme une des formes de « l'Orient créé par l'Occident » (E. Saïd). Cet orientalisme interne peut alors être étudié de manière thématique, à travers « l'arsenal des personnages exotiques » (Moussa, 2008 : 7), figure par figure – le « saltimbanque », la « bohémienne » et la « gitane » ont eu jusqu'ici la palme – ou œuvre par œuvre, chaque auteur composant son « bohémianisme » avec son idiosyncrasie poétique, voire sa tsignologie intime ou son « archéologie verbale » (Al Matary à propos de Mérimée, 2008).

Mais cette production d'altérité est à saisir aussi comme autoproduction d'un autre à l'intérieur des communautés tsiganes. Ce qu'il faut étudier est alors à la fois l'histoire conflictuelle, contrastée et discontinuée d'un passage à l'acte d'écrire sur fond de tradition orale, et un corpus de textes, faits comme ailleurs de jeux de langages et de poétiques : les « littératures tsiganes ». Or ce champ d'étude-là est plus complexe, car il doit travailler à se dissocier du premier – l'imaginaire bohémien – sans jamais l'ignorer. Le travail critique ici suppose de se donner les moyens de comprendre plusieurs choses à la fois : d'une part, les formes ambiguës de « nationalisation socioculturelle des Tsiganes »<sup>46</sup> dans l'Europe des XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles, entre exotisme et syncrétisme, méfiances et captations ou emprunts réciproques ; puis, au siècle suivant, l'histoire de la formation et de la destruction d'une *intelligentsia romani* à l'Est, et avec elle les modes d'invention, de transmission et de mythification d'un « univers » propre, doté d'une cosmogonie : le « Romanipé » ou « Romipé »<sup>47</sup>. Mais il suppose de comprendre d'autre part aussi la réalité d'un phénomène large-

46. Cette formule est utilisée par Henriette Asséo (Asséo in *Bohèmes*, 2012 : 32).

47. Cette notion qui désigne la « vision du monde » ou la cosmogonie rom, est elle-même issue, en tant que catégorie d'histoire culturelle, de l'interaction Tsiganes/Gadjé. Voir à ce sujet le récit d'Iлона Lacková (Lacková, 2000), coécrit avec Milena Hübschmannová, où le « romipé » est évoqué comme ce qui permit à une « femme tsigane de Slovaquie » de survivre et de résister aux oppressions que son peuple eut à subir.

ment répandu, à l'Est comme à l'Ouest, de *résistance à l'écrit*; lequel, soumis à la règle de l'interaction, donne lieu à d'autres syncrétismes écrit/oral (Poueyto, 2011). Si les « mondes tsiganes » ont traversé les siècles et continuent d'exister, c'est moins du fait de leurs reflets et traces dans la culture européenne que de modes de transmission non écrite – ceux-là mêmes qui subjuguent les intellectuels européens comme un paradoxe : la réalité d'une transmission pluriséculaire sans support « savant ». Pour qu'une œuvre survienne et s'inscrive dans la « littérature » il faut que ces modes de transmission rencontrent ceux des cultures écrites, littéraires ou savants. Il n'est pas étonnant que cette rencontre ait lieu, mais pas non plus qu'elle soit sporadique et intermittente. Si des littératures tsiganes existent, une *tradition littéraire tsigane* fait défaut. Le *Romanipé* n'en constitue justement pas une. Il existe donc une littérature sans tradition littéraire propre, sinon celle du syncrétisme : encore un cas singulier.

Ces phénomènes sont autant d'occasions de revenir sur ce que charrient les notions de « tradition », de « culture », mais aussi d'« art » et de « littérature », qui, malgré l'énorme bibliographie qu'elles ont suscitée, sont souvent utilisées de manière acritique : comme si ces mots allaient de soi, dissociés de l'histoire qui leur a donné naissance, à l'heure où chaque histoire nationale et européenne est soumise aux relectures et révisions de « l'histoire globale ». Questionner les « littératures tsiganes », là encore, c'est questionner l'Europe dans ses fondements, soit une *civilisation du livre* qui a largement montré ses capacités de création mais aussi d'aliénation, en matière d'orientalisme en particulier. Il n'est pas aisé de trouver le bon *lieu* critique, entre la revalorisation d'un monde à réinscrire dans l'entité Europe, et les dangers d'un récit culturaliste européocentré – ou, aujourd'hui, multiculturaliste polycentré, postcolonial ou autre. C'est l'idée indiscutée de mérite culturel ou de prime à la création dans le récit de l'appartenance européenne qu'il faudrait interroger. Soit l'idée de « civilisation » elle-même.

Si la présence des Tsiganes dans la littérature a déjà été étudiée de manière conséquente<sup>48</sup>, la question d'une « littérature tsigane » reste encore en chantier, car problématique. Un tel champ d'études reste relativement simple à aborder tant qu'on n'interroge pas la stabilité des deux termes qui le composent, « Tsiganes » et « Littérature ». Mais la notion de « littérature », elle aussi fort chargée et sujette aux malentendus, mérite plus que des précautions d'usage. La formule de « littérature(s) tsigane(s) » est assez sujette à caution pour qu'on n'en fasse pas tout de go une « spécialité » universitaire ou un sujet providentiel pour la littérature comparée, sans prendre en compte les données politiques, sociologiques, mais aussi les questions plus larges qu'un tel syntagme suppose : celles qui concernent à

---

48. Voir en France dans *Études Tsiganes* n°9 (1/1997), *La littérature des Tsiganes et les Tsiganes de la littérature*, sous la direction de Patrick Williams, et les numéros 36, 37 et 43 dirigés par Cécile Kovacsazy (2011, 2013). Voir aussi l'ouvrage très riche dirigé par Sarga Moussa, *Le Mythe des Bohémiens dans la littérature et les arts en Europe*, « Histoire des Sciences Humaines », Paris, l'Harmattan, 2008.

la fois l'appartenance diasporique – une littérature peut-elle s'affirmer hors de son cadre national sans créer une identité aliénante à son tour? – et la dimension orale de la « littérature », questions politiques l'une et l'autre.

On peut certes parler de « littérature tsigane » à propos d'œuvres écrites par des Tsiganes et en tant que tels, comme en Hongrie les fictions de Menyhért Lakatos (*Couleur de fumée*, 1975) et József Holdosi (*Les Kánya*, 1978), que Cécile Kovacs hazzy étudie ici, premiers écrits littéraires émanant de Tsiganes en Hongrie; mais comme celle-ci le rappelle, une telle approche pourrait sombrer dans un racialisme, chaque auteur devant faire ses preuves de « tsiganité » auprès d'un public posté dans cette attente. Le risque est d'autant plus sensible que ces œuvres, qui faisaient à leur manière la chronique d'une communauté tsigane et de son extermination, furent écrites dans une Hongrie communiste qui œuvrait à l'intégration des Tsiganes par leur sédentarisation, comme dans tout le bloc de l'Est; et leur réception ne peut être aujourd'hui qu'altérée par le nationalisme hongrois postcommuniste<sup>49</sup>. Leur étude suppose de revenir sur les conditions de leur apparition et réception, sur le développement d'une intelligentsia dans le monde communiste – dont la vigueur du « théâtre rom » de Moscou est une des plus célèbres manifestations.

Ces œuvres sont précieuses en ce que, écrites à la fois de l'intérieur et de l'extérieur de communautés exposées aux effets des totalitarismes, et d'une crise d'identité nationale toujours très sensible en Hongrie, elles échappent à l'intériorisation des stéréotypes exotiques qui plombent souvent la littérature identitaire, et dialoguent avec le monde non tsigane. Qu'elles soient dites ou non « tsiganes », ces œuvres appartiennent d'abord à la littérature hongroise, au même titre que celles des écrivains juifs hongrois. Évoquant la langue poétique d'Attila Balogh, poète rom hongrois, l'écrivain hongrois István Eörsi écrivait en 1991: « ça m'est bien égal, ce qu'il se déclare être, quelle chance par contre pour moi qu'il le fasse en hongrois »<sup>50</sup>.

Ces difficultés font des cas « limitrophes » des exemples profondément significatifs: l'œuvre de Jan Yoors et celle de Papusza, évoquées ici par

49. Voir également du même auteur « Quand tout change, rien ne change. Les littératures tsiganes après l'ère soviétique », p.101-111 in Petra James et Clara Royer dir., *Sans faucille ni marteau. Ruptures et retours dans les littératures européennes postcommunistes*, Bruxelles, Peter Lang, 2013.

50. Traduit par Sophie Aude dans un courrier à Catherine Coquio (18 mai 2011). Attila Balogh, né en 1956, est l'auteur de recueils de poèmes (1980, 1992) et de prose (1998, 2003). Poète de la langue hongroise, et chez qui le jeu sur la langue parlée questionne l'institution littéraire hongroise, il publie à la fois dans de grandes revues nationales telles *Élet és irodalom* (« Vie et littérature »), et dans des revues « rom » comme *Amaro Drom*. Il a été l'une des figures fondatrices du mouvement pour la reconnaissance de la culture rom à la fin des années 1980, et de la fondation Dunától Gangeszig (« Du Danube au Gange »). Il a été également rédacteur de la revue *Cigányfürő* (« Perceuse tsigane », 1994-1998) qui a donné son titre à l'anthologie américaine de ses poèmes, *Gipsy Drill* (Neshui Press, 2005). Un autre poète hongrois, Tamás Jónas, lui a consacré au début des années 2000 un documentaire (*Három pokol [Trois enfers]*.)

Alain Reyniers et Jean-Yves Potel, constituent chacune un cas fascinant, qui fait lire à livre ouvert les malentendus évoqués ici – à l'échelle d'une œuvre et d'une vie. Au croisement du récit d'éducation et du récit anthropologique, l'œuvre autobiographique de Jan Yoors témoigne d'une expérience de double appartenance qui prit conscience de son exceptionnel privilège, mais aussi de ses limites – et c'est alors au texte littéraire de faire œuvre à partir de celles-ci, et de la nostalgie qu'elles font naître : s'il a vécu parmi des Roms une partie de son adolescence et de sa vie d'homme, au point de s'y créer une seconde famille, celle-ci ne lui a pas fait rompre avec la première, à laquelle il est revenu, renonçant à conclure un mariage rom.

L'histoire de Papusza met en jeu à la fois sa collaboration avec son traducteur-éditeur, le poète polonais Jerzy Ficowski, mais aussi celle qu'on lui imputa avec les autorités communistes occupées à sédentariser la population rom – à tort selon Jean-Yves Potel, qui revient ici sur cette histoire à partir des récents travaux menés en Pologne sur Papusza et son mythe ; il propose aussi une nouvelle traduction, réalisée avec Monika Prochniewicz, du long et impressionnant poème-témoignage, *Des larmes de sang (Ce que les Allemands nous ont fait endurer en Volhynie, dans les années 1943 et 1944)*.<sup>51</sup> L'étude ici de Jean-Yves Potel pose la question de la traduction de textes poétiques du romani au polonais, mais aussi du rôle que jouèrent les femmes dans ce passage à l'écriture dans les communautés d'Europe centrale sous régime communiste – question qu'on retrouve chez Ilona Lacková.

Papusza, Lacková : c'est de ces deux femmes qu'à tort ou à raison se réclame le romancier américain Colum McCann en préface de son roman *Zoli*, évoqué ici par Tiphaine Samoyault, qui en interroge le caractère de témoignage et en restitue l'intertexte sédimenté, passant par le récit militant d'Isabel Fonseca. Ce roman qui présente brièvement ses sources tout en dénaturant l'histoire de Papusza et en captant ses poèmes, relève de deux genres aujourd'hui très prisés et invoqués : le « témoignage second » supposé assurer en littérature le « passage de témoin », et la fiction documentée. Son succès mondial a contribué à sensibiliser le public aux violences subies par les Tsiganes au xx<sup>e</sup> siècle, tout en consolidant une légende là où une *œuvre poétique* était à lire, découvrir et commenter : aider à lire cette œuvre a été le parti pris ici.

Papusza avait écrit ses poèmes en romani mais ceux-ci furent édités en polonais par l'entremise du poète Ficowski. Le récit d'Ilona Lacková, « *Je suis née sous une bonne étoile. Ma vie de femme tsigane en Slova-*

---

51. La demande que nous avons faite à Jean-Yves Potel de ce travail sur Papusza au colloque d'octobre 2011 a conduit à l'élaboration du dossier consacré à Papusza dans *Études tsiganes*, composé par celui-ci avec l'appui de l'Institut polonais et du musée ethnographique de Tarnow (Papusza-Potel, 2013). Ce numéro contient une adaptation française des poèmes de Papusza, sa correspondance avec Julian Tuwim, un témoignage de Jerzy Ficowski, et un texte de la biographe polonaise de Papusza, Magdalena Machowska. Celle-ci a inspiré le film de fiction *Papusza* de Joanna Kos-Krauze et Krzysztof Krauze (2013).

quie », avait été écrit en tchèque par Milena Hübschmannova à partir d'enregistrements prononcés en slovaque et en romani, et c'est à la fin de sa vie seulement qu'Ilona Lacková s'est autorisée à écrire des pièces de théâtre en romani. Faudrait-il, au prétexte que la langue romani est le seul indiscutable point commun entre une majorité de « Tsiganes », restreindre le champ de la littérature tsigane aux textes écrits en romani ? Un tel usage, qui supposerait que cette langue écrite se stabilise davantage, phénomène sans doute en devenir, serait trop restrictif et peu justifié : d'une part, il ne prendrait pas acte de la diversité des pratiques linguistiques au sein des groupes dits « tsiganes » – celles des Sinti allemands, des Manouches de France ou des Gitans d'Espagne s'écartent fortement de celles des Roms d'Europe centrale et orientale, alors qu'ils ont tous en commun la pratique obligée du bilinguisme ou du multilinguisme<sup>52</sup> ; d'autre part, le lectorat en serait très limité y compris parmi les Tsiganes, car beaucoup de ceux dont la langue maternelle relève d'un dialecte rom ne savent pas lire le romani.<sup>53</sup>

La linguiste Cécile Canut, considérant que l'affirmation d'une langue unique s'inscrit dans le sillage de logiques nationalistes et essentialistes (un peuple, une langue, une nation) impropres à rendre compte de la réalité, propose de revenir au concept défini par Patrick Williams de *romanes* (à la manière des Roms) : plus empirique, celui-ci permet de prendre en compte l'hétérogénéité des situations de paroles et d'écriture qui sont le fait des multiples groupes. L'acte d'écrire, qui devient un possible parmi d'autres, n'équivaut pas forcément aux choix de faire de la « littérature », de devenir écrivain ou d'entrer en tant que Tsigane ou Rom dans les « Belles Lettres européennes » (Djuric, Courthiade, 2004). Il y a peu en commun entre les livres de poèmes qu'Alexandre Romanès fait paraître chez de grands éditeurs et qu'il vend en clôture des spectacles de son Cirque Romanès<sup>54</sup>, rappelant volontiers son amitié avec Jean Genet, et le texte de Stefka Stefanovan Nicolava, *La vie d'une femme rom*, qu'a traduit et édité Cécile Canut, texte en tout point arraché à la précarité : l'auteur, femme rom du quartier misérable de Nadejda à Sliven (sud-est de la Bulgarie) a écrit un récit fragmenté de sa vie sans se présenter comme

52. En Bulgarie, où les *cigani* ne se reconnaissent pas dans l'appellation « Roms », et où existent une soixantaine de sous-groupes différant dans leurs modes de vie et leurs religions (les trois monothéismes y sont représentés), on constate selon les cas la maîtrise du romani, du bulgare, du turc ou du roumain (Ragaru, 2010).

53. Ainsi, le spécialiste de la langue romani du Musée de la culture rom à Brno en République Tchèque, répond à Mathieu Plésiat, qui lui demande qui lit cette littérature : « Je suppose que les Roms plutôt non, pour le moment, parce que le rom n'a jamais été enseigné à l'école, le rom n'a jamais été lu. Les gens parlent le rom, utilisent le rom couramment, dans les activités et les communications quotidiennes avec la famille, mais parler et lire sont deux choses différentes. Donc s'ils avaient la possibilité d'apprendre à lire, et on ne sait pas s'ils lisent, mais évidemment à la question combien de lecteurs roms, je dirais pas beaucoup » (Plésiat, 2010, II, p. 128).

54. (1994, 1998, 2004, 2010, 2011). Voir le documentaire de Jacques Deschamps, *Les Romanès*, 2011, projeté lors du cycle aux Trois Luxembourg où Alexandre Romanès était venu s'exprimer.

poète ni écrivain, mais pour résister au poids du malheur : écrire, dit-elle, lui apporte « quelque quiétude de l'âme » (Stefanovan Nicolava, 2010).

Ce phénomène n'est pas rare dans le monde tsigane, y compris français, comme le montrent les œuvres de Matéo Maximoff (1946, 1990, 1993), et de Coucou Doerr (1982 ; Poueyto, 2011), ou d'autres encore<sup>55</sup>. Qu'ils soient rédigés par l'auteur ou retranscrits par autrui, ces textes difficiles à catégoriser, entre témoignage et essai, récit de vie et méditation sur un destin collectif, sont souvent le fruit de collaborations entre Tsiganes et non tsiganes, qu'il s'agisse du travail d'écriture ou d'édition. L'histoire des régimes politiques d'après-guerre a pesé d'un poids très fort sur l'histoire culturelle, la politique communiste d'intégration et de sédentarisation donnant lieu à la formation d'une élite à l'Est, qui n'a pas eu son équivalent à l'Ouest dans les mêmes années. Le travail de l'universitaire Milena Hübschmannova<sup>56</sup> avec Ilona Lacková en Tchécoslovaquie – entre 1976 et 1986 : enregistrement magnétique, transcription, sélection de textes, traduction (du romani en tchèque) et montage d'un récit de vie féminin sous le signe de la fidélité au « romipen » et de la résistance (de rom et de femme) – est révélateur de ce qui pouvait se faire et s'éditer (ou pas) dans les « démocraties populaires » à l'époque, puis après la chute du Mur. Mais ce travail est aussi très singulier, du fait que Lacková était aussi passée par l'Université et avait été dotée de responsabilités politiques locales par le régime communiste (Lacková, 2000 ; Kaldova, 1991) ; du fait aussi que le livre ne put paraître qu'en 2000 en français et en anglais, sous l'impulsion du programme initié par la Commission européenne avec la « Collection Interface ». Ce livre est donc non seulement un témoignage doublé d'un « document ethnologique », comme le dit en préface Hübschmannova, mais un document politique à plusieurs titres : il témoigne de l'évolution de la situation économique et sociale des Roms pendant la période communiste, et de l'usage politique qui peut être fait ensuite de ce type de témoignages par les institutions européennes.

La production d'un témoignage et la fabrication d'un livre sont souvent passées par une intervention d'écrivain ou d'universitaire non-tsigane, mais ce n'est pas toujours le cas. C'est aussi au cas par cas qu'il faut ici procéder. Ce corpus montre en tout cas que loin de se clore sur une affir-

---

55. Voir également Leblon (1992), Lick (1998), Stimbach (2004).

56. Milena Hübschmannova, née en 1933, avait suivi une formation d'indianiste à Prague, et la rencontre avec Lacková à Presov a fait d'elle une spécialiste d'« études romanes » dans la même Université Charles de Prague. Le livre issu de cette collaboration « *Je suis née sous une bonne étoile... Ma vie de femme tsigane en Slovaquie* », achevé en 1986, n'a pu être édité qu'en 2000 en français et en anglais (*The false dawn, 16: My life as a Gypsy Woman in Slovaquia*, accessible sur googlebooks) édité par le Centre de Recherches Tsiganes de l'Université Paris-Descartes et l'University of Hertfordshire Press dans la collection Interface, avec le soutien de la commission européenne. Voir l'intervention orale d'Henriette Asséo au colloque d'octobre 2011, non reprise ici : « À propos d'Ilona Lacková ». L'évocation de Lacková est précédée d'un propos généalogique sur les conditions historiques (au long cours) d'apparition d'une telle collaboration [<https://tsiganes-nomades-un-malentendu-européen.com>].

mation ethnique repliée sur elle-même, ces textes témoignent d'interactions incessantes entre mondes tsiganes et non tsiganes, échanges et mutations qui nourrissent eux aussi la culture européenne, quoiqu'en sourdine. Curieusement, le phénomène du passage au livre par le récit de vie est encore peu étudié dans le champ des « littératures tsiganes », malgré l'actuel intérêt pour la « littérature de témoignage » et les « littératures factuelles », pour la crise de l'auctorialité contemporaine, pour les questions enfin d'interculturalité et de *subaltern studies*. La question fameuse de Gayatri Spivak, (« Can the Subaltern Speak ? ») doit cependant être ici déglagée de la problématique postcoloniale, la situation « tsigane » ne relevant justement pas d'une histoire coloniale, même si des réflexes coloniaux peuvent se manifester à ce sujet, du fait sans doute du « paradigme indien ». L'étude de ce corpus testimonial demanderait à être réfléchie dans l'esprit des travaux d'anthropologie qu'a réalisés Paola Trevisan à propos de Sinti d'Italie (Trevisan, 2011), à intégrer et prolonger dans les études littéraires. En anthropologue lui aussi, et dans une démarche proche, Jean-Luc Poueyto propose d'inverser le regard : plutôt que de penser une « littérature des Tsiganes » à partir d'une représentation consacrée de la « littérature », il s'agit d'ouvrir le champ littéraire à des productions écrites peu normées, apparemment marginales, telles celles qu'il observe chez les Manouches de la région paloïse, porteuses, malgré leur discrétion, d'une très puissante signification pour leurs auteurs et ceux qui les lisent.

### **Images et représentations : le mythe bohémien comme malentendu esthétique**

Lors des colloques d'octobre et novembre 2011, une attention particulière avait été portée à la mise en images à travers une programmation filmique abondante. Plusieurs réalisateurs français s'y étaient exprimés sur leurs films récents (fictions de Tony Gatlif, Teddy Lucy Modeste, documentaires d'Henriette Asséo, Idith Bloch et Juliette Jourdan, Jacques Deschamps, Marie Dumora, Raphaël Pillosio, Eric Schumacher), ou sur des œuvres pionnières (Katrin Seybold). On y avait vu aussi nombre de films tournés en Europe centrale et orientale (Hongrie, Yougoslavie, Pologne, Russie)<sup>57</sup>. Le plus ancien d'entre eux, *Drame dans un camp tsigane de la région de Moscou* (Драма в Таборе подмосковных цыган – Драма под Москвою) tourné par Vladimir Siversen en 1908, soit en

---

57. Wladislaw Slesicki, *Zanin opadna liscie...* (Avant que les feuilles ne tombent...), Pologne, 1964 ; Alexandar Petrovitch, *J'ai même rencontré des Tsiganes heureux*, Yougoslavie, 1967 ; Sara Sandor, *La Pierre lancée*, Hongrie, 1968 ; Emil Lotianou, *Les Tsiganes montent au ciel*, URSS, 1976 ; Jozsef Lojko Lakatos *Elfelejtett holtak* (Les Morts oubliés), Hongrie, 1981 ; Aron Gauder, *District*, Budapest, 2004.

l'an 1 du cinéma russe, avait été placé comme en préambule du cycle : cet art moderne naissant, voué au public de masse, s'était immédiatement emparé de l'imagerie ultra-stéréotypée du monde tsigane, telle que la voyaient les milieux artistiques moscovites au début du siècle. Un sanglant drame d'amour se déroulait sous les yeux du spectateur en quelques minutes, joué par des Tsiganes réels. Trente ans plus tard le producteur Aleksander Khanjonkov évoquera ce tournage en ces termes :

« Notre attention avait été attirée par un camp de Tsiganes de la région de Moscou. Tout s'y trouvait à portée de la main : une jeune et svelte Tsigane et un magnifique garçon au visage démoniaque, ainsi que la masse des anciens et des gamins, incroyablement sales et bruyants. [...] Le scénario fut rédigé rapidement : on y trouvait un amour absolu, une passion incontrôlable pour le jeu (le Tsigane perdait sa jeune femme aux cartes) et une vengeance sanglante, sur fond de danses. Mais les Tsiganes étaient terrorisés par la caméra : les visages étaient figés par la peur. Le film fut un échec ; il ne sortit jamais sur les écrans » (Khanjonkov, 1937).

Séduction érotique et criminalité démoniaque, mélodrame amoureux sur fond de tribu sale et bruyante : une scène mythique se condense ici, comme directement prélevée sur une réalité humaine « à portée de la main ». L'imagination visuelle elle aussi est performative. Providentiels, ces acteurs improvisés surjouent hystériquement le drame, exécutant le rêve du citadin moscovite à la manière d'alors, recouverts par la glue du stéréotype kitsch. D'autres films, tournés durant la période soviétique, puis après la chute du Mur, montrent un renouvellement incessant des langages, mais ils témoignent aussi de continuités saisissantes à travers les frontières, les codes culturels, les idéologies ambiantes et les intentions d'auteurs : entre empathie et exotisme, euphorie trépidante et mélancolie politique, ces œuvres racontent l'histoire européenne à la manière d'un rêve et d'un cauchemar voués à basculer l'un dans l'autre.

Que signifie cette imagination à la fois débridée et répétitive, comme cyclique ? Qu'en faire aujourd'hui ? Évelyne Toussaint évoque ici l'apparition du thème dans l'art contemporain, entre tentation folklorique, misérabiliste ou esthétisante, et impact critique : elle analyse en particulier le travail de Daniel Baker sur les empreintes digitales transformées en objet d'art, et celui de Mathieu Pernot sur les archives photographiques du camp de Saliers (Pernot, 2001), où l'art se met comme en suspens au contact de l'histoire. Ces visages d'internés photographiés de face ont marqué l'histoire de la représentation des Tsiganes à la manière d'une protestation politique, mais aussi artistique. Ils forment une sorte de contrepoint aux innombrables expositions et livres d'images présentés au public ces dernières années, souvent magnifiques<sup>58</sup>, où les Tsiganes, réassociés à la triade

---

58. Voir en Allemagne le livre de Joakim Eskildsen et Cia Rinne, *Die Romareisen (Le romané phirimàta)*, Steidl Verlag, Göttingen, 2007, composé à la manière d'un voyage à travers l'Europe avec un détour par l'Inde avec un avant-propos de GÜNTO GRASS.

errance-beauté-pauvreté, sont mués en autant de « tableaux » et de « scènes », comme disait Grellmann. Un genre s'est ici constitué, où la réédition récente du très beau *Gitans* en noir et blanc de Josef Koudelka, qui n'avait pu paraître à Prague en 1970, joue sans doute un rôle important (Koudelka, 1975, 2011). Ce genre photographique poursuit en partie une tradition picturale très ancienne qui s'était mise en place en Europe dès l'arrivée de ces « voyageurs », puis démultipliée au XIX<sup>e</sup> siècle et poursuivie dans les avant-gardes.

Cette iconographie, tardivement soumise à l'étude (Horvathova, 2006, Du Cret, 2008, Pirsig-Marshall, 2013), a été mise en lumière d'une manière éblouissante lors de l'exposition *Bohèmes. De Léonard de Vinci à Picasso*, montée au Grand Palais en 2012, puis à Madrid en 2013. Cette exposition offrait au public, qui s'y est pressé en nombre, une forte expérience esthétique et une riche documentation d'histoire culturelle à méditer. Aventurière, elle prenait le parti de plonger dans le mythe en suivant le jeu des amalgames, rassemblant les images des « Bohémiens » et celles de la « Bohème » littéraire, reliées par un fil littéraire et philologique présent tout au long : les phrases fameuses de Baudelaire, Flaubert et George Sand, reliaient en poésie ce que les définitions lexicales (bohème, bohémiens, bohémianisme) prenaient le soin de distinguer.

Au-delà de la séduction et de la variété des images choisies, proposées et commentées, des questions de muséographie ont cependant pu troubler sinon inverser les intentions des organisateurs. Selon son commissaire, Sylvain Amic, cette exposition « étudie finalement comment petit à petit nous avons façonné une image du Bohémien qui nous satisfaisait mais qui est venue occulter totalement la réalité » (Amic, 2013). Avec ce « finalement », il faisait allusion à la fin de l'exposition, qui évoquait la « nuit » nazie propre à nous faire « revenir à l'histoire vraie » (*ibid.*, p. 17). Mais cette finalité était court-circuitée par une autre : la scénographie tendait à confondre, non la Bohème et les bohémiens, mais les représentations de ceux-ci dans l'histoire avec des généralités intemporelles sur les « Roms » ou sur l'éternel « peuple » ou « nation tzigane ». On lit sur la page d'accueil du site : « Le mythe de la Bohème s'inscrit désormais dans l'histoire, infiniment plus riche, plus complexe, du rapport des peuples européens à la nation tzigane. » Contrairement à la Bohème mythique, la « nation tzigane » est présentée comme une entité avec quoi les « peuples européens » auraient établi un « rapport », comme si elle ne relevait pas elle aussi du mythe – quelle que soit sa fonction politique aujourd'hui.

Laisser ainsi dans l'obscurité le rapport entre mythe bohémien et nation tzigane, c'était tomber par l'image dans le malentendu. Celui-ci était d'ailleurs lisible en certains endroits du parcours, comme dans la frise des « proverbes roms » qui ponctuaient les cartels de présentation des toiles, eux, non référencés (mais surmontés de l'emblème d'Union Romani) associant le chant du tzigane et son consentement à mourir : « Vous pouvez me tuer, mais laissez-moi chanter ma chanson » ; « Ne te demande pas si

tu dois mourir ou vivre, mieux vaut chanter »<sup>59</sup>. Paradoxalement, l'exposition entérinait ici ce qu'elle entendait dénoncer, contribuant à « façonner une image du Bohémien qui nous satisfait mais qui est venue occulter totalement la réalité ». Interrogé sur la « clôture » de l'exposition à la date de 1937, Sylvain Amic évoquait le génocide et payait tribut au principe de réalité :

« À partir du moment où il y a cette sorte de nuit qui tombe, comment la traverser pour repartir avec les mêmes stéréotypes, comme si de rien n'était ? Cette façon brutale de clore l'exposition nous ramène à la réalité, après que l'on a tout du long voyagé avec des représentations qui sont des fantasmes : bien sûr, la vie des bohémiens n'est pas celle que les peintres et les écrivains nous ont présentée, pas plus que la vie de bohème. Il faut donc quitter un univers fait de conventions et revenir à l'histoire vraie, et cette fin nous dégrise un peu de ce fantasme qu'on a partagé pendant toute l'exposition »<sup>60</sup>.

Or cette « fin » était elle-même une convention scénographique, qui ne suffisait pas à sortir du cercle enchanté des images et des mots : le génocide des Tsiganes n'a précisément pas mis « fin » à ces stéréotypes, qui continuent d'envoûter le public – certes à la manière d'une nostalgie, voire d'un kitsch. Il faudrait une seconde exposition sur la manière dont nos « fantasmes » résistent à « l'histoire vraie », qui, chaque fois nouvelle, continue d'opposer son principe de réalité à la puissance d'un mythe patrimonialisé. Mais peut-on imaginer pareille exposition ? Et quel livre même en serait capable ?

C'est à présent *l'usage et l'effet* de ces représentations qu'il faudrait interroger. Cette dimension réclame un travail de réflexion spécifique, qui n'a pu être qu'amorcé ici à travers certains aperçus : Ilsen About évoque le rôle de la photo au début du siècle dans les transformations de l'imagerie des Tsiganes en France et sur les zones frontalières ; Nicolas Geneix, les stratégies d'écriture du cinéma hongrois communiste et postcommuniste. Ces représentations montrent qu'un système culturel peut devenir à lui-même son propre malentendu, ici travaillé par un mythe persistant, qui idéalise une vie libre et naturelle à contretemps d'une civilisation citadine confortable, rythmée par la journée de travail et les cours de la bourse.

À ce mythe appartient la musique – et c'en est même peut-être le cœur battant, opérant à un niveau plus profond encore que la conscience esthétique. L'aliénation réciproque des mondes tsiganes et non-tsiganes, qui s'est montrée si meurtrière dans l'histoire, semble s'y dissoudre en un

---

59. [<http://www.grandpalais.fr/grandformat/boheme-musicale/>]. Le CD de la bande son diffusée en fond sonore durant toute l'exposition est présenté ainsi : « Pêle-mêle gipsy entre jazz manouche et balkan beats, musique classique et opéra, cet album vous invite à un voyage sonore dans une ambiance à la fois poétique et festive. »

60. « Entretien avec Sylvain Amic, propos recueillis par Florence Le Moing et Julie Debout », p. 17 du catalogue.

unisson, comme si par des accents déchirants et des rythmes endiablés, « l'âme » tzigane se montrait capable de donner à chaque citoyen européen le mal du pays : un autre pays. Mais ce pays lointain un mirage : c'est là encore un mode d'échanges et non une « essence » qu'il faut saisir et penser. Si la « musique tzigane » mille fois consacrée, utilisée et citée par la culture occidentale (et inversement) semble pouvoir être un vrai lieu de rencontre et de reconnaissance entre Tsiganes et non-Tsiganes, la musique se prêtant moins facilement que les images et les mots aux cristallisations idéologiques, elle ne garantit aucune bienveillance quant aux « modes de vie » qui lui sont associés : la même personne peut adorer le « jazz manouche » ou les violons tziganes et protester contre la taxe d'habitation que les Gens du voyage ne paient pas.

Devenue motif constitutif de l'imagerie de la bohème<sup>61</sup>, la musique peut même devenir, on l'a vu, sa *légende* : « laissez moi chanter », dit en pays européen le Tzigane éternel au bord d'une mort qui lui importerait peu. Qu'on lui prépare cette mort, pourtant, il le sait bien, et n'a nul envie de mourir. L'ivresse complice se retourne alors en inquiétante étrangeté. Quelque chose pourtant d'un besoin de « vraie vie » trouve un moment satisfaction. En « légendant » son imaginaire bohémien par un « proverbe rom » qui dit la souveraineté du chant, la culture européenne signe son désir persistant de bonheur et sa logique sacrificielle : c'est le bonheur du citoyen européen qui consent à mourir à travers le Tzigane.

Présente lors du colloque<sup>62</sup>, la musique est absente dans ce livre. C'est certainement un manque, sinon une erreur. Mais ce n'est sans doute pas un hasard. La musique est probablement la face heureuse de ce malentendu que nous tentons de déplier ici dans sa cacophonie. En tant que « spectacle » offert aux Gadjè ou non-Tsiganes elle est aussi peut-être un des aspects du « quiproquo assumé » dont parle Martin Olivera à propos des Gabor de Roumanie, en reprenant le concept de Descola, ou du jeu émotionnel analysé par Victor Stoichita dans *Fabricants d'émotion. Musique et malice dans un village tzigane de Roumanie* (Stoichita, 2008) et par Filippo Bonini Baraldi dans « Tsiganes, musique et empathie » (Baraldi, 2013). En réalité il faudrait consacrer un livre entier à ce quiproquo-là, et à ce jeu sans fin d'emprunts réciproques et de délégations, approché déjà par les anthropologues à propos du jazz (Williams, 1991, 1993, 1996, 2012 ; Poueyto, 2014), de la musique hongroise (Williams, 2000) ou du flamenco gitan (Pasqualino, 1994, 1998). Dans ce livre on chercherait ce qui peut se transmettre en deçà des paroles, ou non, et ce qui d'une séduction profonde et d'un échange effectif, pourrait, un jour peut-être, se transformer en compréhension. Mais un tel livre est-il possible ?

61. Voir dans l'ouvrage de Jana Horvãthova sur l'imagerie des Tsiganes dans les cartes postales (2006), le chapitre consacré aux musiciens.

62. Voir la fin de la note 1.

## II. POUVOIRS : L'EUROPE DANS SES ÉTATS

### « L'Union européenne » et la « question rom » : le malentendu comme politique

Il faut revenir au présent politique, et à ce qu'aura été dans les faits la « décennie de l'inclusion des Roms » établie par l'Union européenne en 2005. Ici règne un indescriptible chaos, car l'Europe, à l'endroit des « Roms », se montre en constante contradiction avec ses principes, aussi bien à l'intérieur des politiques européennes que dans la discordance entre les instances européennes et les résistances nationales. Le résultat est que le principe de non-discrimination, celui de libre circulation et celui de droit d'asile sont simplement interdits aux Roms, niant *de facto* leur citoyenneté européenne. Par quelle mécanique l'Europe a-t-elle ainsi pu construire un si total et structurel démenti à tous ses principes fondateurs ?

En 1999, le Traité d'Amsterdam avait établi les fondements d'un « Espace européen de liberté, de sécurité et de justice » (ELSJ), qui prévoyait d'harmoniser les lois européennes dans les domaines de l'immigration, de l'asile, du contrôle des frontières et des visas. Dix ans plus tard, le programme de Stockholm (décembre 2009) définissait les orientations des politiques européennes pour cinq ans, affirmant le principe de protection des droits de l'individu, qui fut repris dans le droit de l'Union suite au Traité de Lisbonne. L'application des principes d'une liberté de circulation des biens et des personnes reposait sur l'accord de Schengen (14 juin 1985), qui obligeait les États membres à se conformer à l'abolition des frontières intérieures, et à rejoindre le système d'informations judiciaires et criminelles sur les personnes et les biens.

Or les principes communs de citoyenneté européenne – respect des droits fondamentaux, interdiction de toute discrimination, protection contre l'expulsion, abolition des contrôles physiques aux frontières – n'ont cessé d'être transgressés par les États membres, qui résistent à ce transfert de compétences sur des questions traditionnellement liées à la souveraineté nationale. Et les populations dites « roms » sont les plus touchées par ces réticences : les discriminations dont elles font l'objet sont autant d'« anomalies » dans le système politique européen. Les rappels à l'ordre des États par les structures européennes (Commission, Parlement) restent souvent lettre morte et vœux pieux, signant l'absence de volonté politique commune, sinon le renoncement à agir au-delà des intentions et directives, ici rappelées par Emanuela Ignatou-Sora.

C'est en 2007-2008 qu'ont commencé les bruyantes campagnes anti-tsiganes en Italie, à la suite de l'élargissement de l'UE à la Bulgarie et la Roumanie. Aujourd'hui l'abolition des lois « Urgences Nomades » décrétées sous le gouvernement Berlusconi tarde à faire effet, et les souvenirs

des actes de violence qui s'en sont suivis, notamment à Naples, ont eu bien du mal à s'effacer. À partir de ces mêmes années 2007-2008, les expulsions de « migrants » originaires de Bulgarie et de Roumanie n'ont cessé d'augmenter en France et en Allemagne. Ces deux derniers États, en décembre 2010, ont posé leur veto contre l'abolition des contrôles aux frontières de la Roumanie et de la Bulgarie, pourtant intégrées de droit à l'espace Schengen : ils arguaient en particulier de la corruption généralisée dans ces pays. Mais les expulsions de milliers de Roms les deux années précédentes montraient que la raison réelle était ailleurs, comme l'avaient montré déjà les restrictions de 15 États membres à l'égard de travailleurs bulgares ou roumains<sup>63</sup>. Loin d'accéder au principe de libre circulation européenne, les Roms, par la discrimination dont ils font l'objet, sont devenus l'accident qui enrayer le mécanisme de son application normale.

En juillet 2010 la politique sécuritaire française a pris le chemin qu'on sait – ici rappelé par Samuel Delépine : après le « Discours de Grenoble » de Nicolas Sarkozy, qui rassemblait ses troupes préfectorales pour une meilleure force de frappe, ce fut pour les Gens du voyage un surcroît de surveillance et de harcèlement policier, et dans les préfetures une politique du chiffre dans les expulsions et le démantèlement de « campements sauvages » de Roms<sup>64</sup>. En chacune de ces opérations se laissait voir ou entendre un imaginaire de l'éradication, de la salubrité, de la surpopulation, qui faisait frémir à l'heure où en Hongrie, en République tchèque, en Roumanie et en Bulgarie la situation faite aux Roms confinait au pogrom, à la ghettoisation, à l'apartheid et au travail forcé. Les politiques menées à l'Ouest ont du reste immédiatement eu des effets délétères à l'Est<sup>65</sup>.

Plus grave encore fut l'issue du conflit qui opposa l'État français et la Commission européenne, aboutissant à une délégitimation de celle-ci, et à travers elle du principe de citoyenneté européenne. Le démantèlement des camps transgressait le droit européen et la Charte européenne. Interpellé par la Commissaire européenne en charge de la justice, des droits fonda-

---

63. Dont la France, qui leur ouvrit 62 métiers nécessitant main-d'œuvre mais mit par ailleurs en place des mesures dissuasives (demandes d'autorisation de travail, taxe d'employeurs...). Cf Nadège Ragaru, art. cit.

64. Les expulsions sont en forte hausse depuis 2007 ; en 2009, 12000 migrants originaires de Bulgarie et Roumanie ont été expulsés (83 % de Roumains, 7 % de Bulgares). Voir sur le site de la Ligue des Droits de l'Homme de Toulon : « Oscar : déni de citoyenneté européenne des Roms », 23/9/2010 [<http://www.ldh-toulon.net/spip.php?article4083>]. Et A. Nacu, « Les Roms migrants en région parisienne : les dispositifs d'une marginalisation », *Revue européenne des migrations internationales*, 26 (1), 2010, p. 141-160.

65. Une observatrice de la société bulgare écrivait à l'automne 2010 : « En plusieurs circonstances, des responsables français ont souligné leur attachement à l'insertion des Roms dans les États dont ils sont issus. Il aurait suffi qu'ils consultassent les pages des forums sur Internet pour voir combien leur politique encourage, en Bulgarie notamment, l'affichage de discours racistes longtemps tenus pour "politiquement incorrects" et désormais autorisés par le comportement d'un pays dont on avait cru qu'il s'identifiait à la défense des droits de l'homme » (Ragaru, 2010).

mentaux et de la citoyenneté, Vivianne Reding, le gouvernement français répondit qu'il en allait là d'une affaire nationale. Le Collège des Commissaires avait la possibilité juridique d'utiliser son pouvoir de recours, mais il y a renoncé suite à la promesse française de « transposer » la directive européenne (19 octobre 2010), ce qui équivalait à renoncer au droit de libre circulation pour les Roms et retirait tout crédit à la Commission. Les expulsions et démantèlements se sont évidemment poursuivis en vertu du principe de souveraineté : la France de Sarkozy aura trouvé là un moyen de rappeler sa grandeur (Faure Ager et Eggenschwiler, 2011).

L'utilisation d'un fait divers par Nicolas Sarkozy en juillet 2010<sup>66</sup>, et l'amalgame par lequel était publiquement dénié aux Gens du voyage le statut même de citoyens français, avaient donné lieu à de vives réactions de la part de chercheurs, d'associations, voire de membres de l'opposition politique ou de l'Église<sup>67</sup>. Mais à peine trois ans plus tard des propos autrement graves ont été tenus par Manuel Valls, ministre de l'Intérieur du gouvernement socialiste. En affirmant dans un entretien au *Figaro* que « Les Roms ne souhaitent pas s'intégrer dans notre pays pour des raisons culturelles ou parce qu'ils sont entre les mains de réseaux versés dans la mendicité ou la prostitution »<sup>68</sup>, celui-ci est passé à un discours ouvertement raciste, sans que cela n'ait suscité de surprise ou d'indignation de la part des différents acteurs politiques, malgré l'appel à la « responsabilité » formulé dans la société civile<sup>69</sup>. L'imaginaire raciste des « tribus du crime » et la rhétorique du « peut-on tout dire à propos des Roms ? » utilisés par le journal *Marianne* au cours des étés 2012 et 2013, s'expriment donc désormais par la bouche d'un ministre d'État. Il semble ainsi

---

66. Pour rappel, à la suite d'un fait divers tragique dont les principaux acteurs étaient des habitants de Saint-Aignan relevant du statut de « gens du voyage », le président Sarkozy a très vite organisé une réunion destinée à répondre aux « problèmes que posent les comportements de certains parmi les gens du voyage et les Roms », réunion suivie d'un discours à Grenoble dans lequel il annonçait sa volonté de mettre un terme aux « implantations sauvages de campements Roms », un programme d'expulsions étant alors mis en place.

67. Voir sur ce dernier point ici le texte de Sylvaine Guinle-Lorinet.

68. Manuel Valls, interviewé dans *Le Figaro* du 15 mars 2013.

69. Voir la protestation de Benjamin Abtan, président de l'EGAM, le 23 août 2013 à l'égard du « coupable mutisme » du gouvernement français après un dossier de *Valeurs actuelles* à caractère violemment anti-rom en août et une grave agression raciste à Saint-Denis le 5 juillet : « La nauséabonde déliquescence du débat public concernant les Roms étrangers et les gens du voyage français est la conséquence de la violente stigmatisation dont ils ont été la cible par Nicolas Sarkozy et de la continuation de cette stigmatisation par le Ministre de l'Intérieur Manuel Valls. Ce dernier déclarait notamment en mars dernier que les Roms ne pouvaient s'intégrer en France pour des raisons culturelles et qu'ils avaient vocation à partir en Roumanie... Il est extrêmement urgent que, face à cette nouvelle montée de stigmatisation raciste, le gouvernement ne reste pas de nouveau coupablement silencieux et rappelle le respect des valeurs de la République française. Faute de quoi, des ratonnades similaires, voire des actes physiques aux conséquences encore plus funestes ne manqueraient pas de se dérouler, et le gouvernement, par son silence, porterait alors une lourde responsabilité. »

qu'un consensus portant sur une catégorie de population qui n'aurait pas sa place en France soit assumé par les principales représentations politiques françaises au nom de l'opinion. Ce qui constitue un phénomène tout à fait inédit.

Les violentes déclarations des Maires de Nice et de Cholet (Maine-et-Loire), les 7 et 21 juillet 2013, montrent moins un conflit entre droite et gauche – un maire UMP et un autre UDI protestant contre les circulaires relatives aux régularisations (novembre 2012) et à l'accompagnement des opérations d'évacuation (août 2012) – que l'immédiate escalade verbale dans un tel contexte de surenchère politique. « Quand on entre par effraction quelque part, on est un délinquant », a affirmé Christian Estrosi à la radio, appelant les « maires de France à la révolte » après avoir menacé les « Gens du voyage » – devenus alors les « Roms » – qui refusaient de quitter le terrain de football interdit, leur promettant de les « mater », de les traquer et de saisir leurs « belles et grosses voitures » et leurs « belles et grosses caravanes »<sup>70</sup>. Lorsque le maire de Nice, élu des Alpes-maritimes, a prononcé ces mots, le premier ministre l'a rappelé au « discours républicain » contre les « amalgames ». Mais aucun média n'a cru bon d'interroger la relation entre l'entretien du Ministre au *Figaro* et ces dérivés d'une droite notoirement proche du Front National, qui refuse l'élargissement de l'UE et déclare par ailleurs l'Islam incompatible avec la démocratie<sup>71</sup>. Il aura fallu que le maire de Cholet, Gilles Bourdouleix, confronté à son tour à l'occupation illégale d'un terrain de sa ville, dise que « peut-être Hitler n'en avait pas tué assez », pour qu'on s'émeuve en haut lieu d'un « propos grave » – après toutefois que la majorité municipale ait assuré son maire de son soutien.

---

70. « On va voir, j'en ai maté d'autres et je vous materai. Et la première chose que je fais c'est de mettre des caméras partout, pour surveiller vos faits et gestes dans les quelques heures qui viennent, on va noter ceux qui rentrent, ceux qui sortent, à quelle minute, à quel moment, et ce que vous allez faire partout dans la ville, dans la métropole, etc. Je sais que vous aimez pas beaucoup ces choses-là, mais on va noter. Je vais relever les plaques d'immatriculation les unes après les autres. Je fais un référé devant le tribunal à titre conservatoire pour pouvoir saisir les véhicules, vous savez ces belles et grosses voitures avec lesquelles ils tirent leurs belles et grosses caravanes pour lesquelles les Français, il faudrait quelquefois toute une vie pour se payer les mêmes... ». Le 30 juillet, le même a enfoncé le clou et précisé les choses au plan de la légalité, demandant pourquoi, « lorsque les gens du voyage garent mal leurs belles et grosses voitures pour certains d'entre eux sur des terrains de sport qu'ils détruisent [...], on ne pourrait pas saisir immédiatement, sans avoir à faire appel aux tribunaux, simplement sur des constats que nous faisons en tant qu'officiers de police judiciaire, leurs véhicules. Je demande que ce soit possible ». Il a également réclamé une abrogation de la circulaire d'août 2012 sur l'accompagnement des opérations d'évacuation de campements illicites, afin « qu'on procède immédiatement aux expulsions comme pour tout étranger en situation irrégulière », et enfin « qu'on refuse l'entrée de la Roumanie et de la Bulgarie dans le périmètre de libre circulation de Schengen ». (cf *Libération* 30 juillet 2013).

71. Pour une analyse de ces propos et sur les accointances d'Estrosi avec le Front National, voir Albert Herszkowicz, « Anatomie d'une haine », *Mediapart*, 13 juillet 2013. Voir également ici le texte de S. Delépine.

Or où la gravité avait-elle commencé? Il faut prendre la mesure de ce que signifient les propos prononcés publiquement par un Ministre de la République française. Ces hommes qui ne « veulent pas s'intégrer à notre pays, pour des raisons culturelles, ou parce qu'ils sont dans les mains de réseaux... », sont appelés « les Roms ». Cela signifie, insistons un peu, que tous les Roms, soit un « peuple » entier, refusent de s'intégrer pour des raisons culturelles, et que *tous* sont « dans les mains de réseaux de mendicité et de prostitution ». Or s'il en est ainsi des « Roms » en général c'est forcément de par leur *nature*, qui les rend à jamais inintégrables. « Les Roms ont vocation à rester en Roumanie ou à y retourner », disait le même en mars 2013. Et le 23 septembre, sur France Inter cette fois: « C'est illusoire de penser qu'on règlera le problème des populations roms à travers uniquement l'insertion. Oui, il faut dire la vérité aux Français: ces populations ont des modes de vie extrêmement différents des nôtres... »

De telles déterminations naturalistes contredisent grossièrement une Constitution qui impose dans son article 1 de considérer les citoyens « sans distinction de leur race, de leur origine ou de leur religion ». Faut-il donc changer la constitution, conformer la lettre à l'esprit qui souffle en France ces temps-ci et traiter les Roms en « minorité nationale »? C'est pourtant résolument que l'idéal français de citoyenneté n'a pas intégré la notion de minorité, au contraire de ce qui s'est passé dans les pays de l'ex-Empire austro-hongrois pour lesquels, malgré les épurations ethniques qui ont eu lieu durant la guerre et l'immédiat après-guerre, la notion de minorité coexiste avec celle de nation: dès lors des catégorisations d'appartenance tantôt nationale (« Hongrois » de Slovaquie, « Grecs » de Roumanie, « Ukrainiens » de Pologne, « Polonais » d'Ukraine) tantôt ethnique (les « Juifs », les « Roms ») ont pu être mises en avant pour glisser vers une xénophobie ou une haine raciale assumée (Plésiat, 2010). Chaque fois que les « Roms » ont été reconnus comme une « minorité » nationale, l'hostilité à leur égard en a été renforcée.

C'est le cas en Hongrie, où la politique de Victor Orbán oscille entre deux extrêmes: d'une part des mesures de discrimination positive favorables aux Roms<sup>72</sup>, de l'autre une collusion avec le puissant Jobbik, parti d'extrême-droite ouvertement anti-tsigane et antisémite, qui a adopté la notion de « tsganocriminalité » – et dont le discours a été condamné en 2008 par le Conseil de l'Europe comme « tout à fait semblable à celui qu'employaient les nazis et les fascistes dans les années 1930 et 1940 ». La nouvelle Constitution a aboli l'ombudsman pour les minorités et créé une loi sur leur représentation parlementaire; et devant la montée de la violence raciale en Hongrie, qui a valu la vie à plusieurs familles exécutées comme des chiens<sup>73</sup>, la présidence hongroise, invitée par Amnesty

72. Cf. [<http://www.lemonde.fr/europe/article/2012/11/15/la-hongrie-est-le-seul-pays-ou-il-existe-un-parlement-rom>].

73. En 2008 et 2009, une série d'assassinats ont été commis en Hongrie contre les Roms. En 2012, un réalisateur hongrois s'est emparé de l'histoire à la manière d'un conte

International à condamner les déclarations racistes de la part de représentants officiels et les crimes contre les Roms (janvier 2011), a fait de la question Rom une « priorité », suscitant un regain d'hostilité chez les nationalistes.

En République tchèque, où 90 % des Tsiganes de Bohême et Moravie avaient été exterminés par les nazis, et où une politique de stérilisation était encore récemment en cours, les actes de violence vis-à-vis des Roms sont devenus monnaie courante, parfois aggravés sinon encouragés par des décisions administratives locales qui y « remédient » par des mesures de séparation radicale, telles que la construction de murs entre quartiers roms et non-roms<sup>74</sup>. La situation n'est guère plus rassurante en Bulgarie, où des partis ultra-nationalistes en plein essor prennent pour cibles les Tsiganes, lesquels peuvent par ailleurs se retrouver piégés, là comme dans d'autres pays européens, par des mesures de discrimination positive en matière de logements, qui provoquent la rancœur des non-tsiganes (Canut, 2011).

Ces discordances relatives à « l'intégration des minorités » sont un ver dans le fruit européen, dès lors que la notion a été entérinée par le Conseil européen de l'UE sous la forme d'une obligation de protection devenue condition d'appartenance : le « respect des minorités et leur protection » font partie des conditions définies lors du Conseil européen de Copenhague en direction des membres potentiels de l'UE, après qu'un rapport de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE), en 1993, ait présenté la « question rom » comme un problème de « minorités nationales »<sup>75</sup>. La « protection des minorités » et la « lutte contre la discrimination » sont alors devenues les mots d'ordre de l'Europe élargie, mais non ouverte : tout cela coïncidait avec une surveillance accrue des frontières, les États de l'Ouest réclamant une réinsertion des Roms et « l'amélioration des conditions de vie » dans leurs pays d'origine.

---

angoissant : *Csak a szél, Just the wind*, de Benedek (Bence) Fliegauf, évoque le meurtre d'une famille tzigane dans une maison isolée de la campagne hongroise, sans le montrer. Le film a obtenu l'Ours d'argent au Festival de Berlin. En Hongrie il a été primé et, de l'aveu de son auteur, « très bien accueilli », tant chez les extrémistes et les conservateurs que chez les libéraux. Il a été projeté à l'Institut hongrois de Paris lors de la Journée mondiale des Roms le 8 avril 2013.

74. Cf Bayou. On compte 200 agressions contre les Roms chaque année, bien que l'interdiction de la violence raciste ait été intégrée dans le code pénal tchèque en janvier 2010. Voir aussi Plésiat, 2010.

75. C'est l'OSCE qui en 1994 a créé le premier instrument juridique contraignant, la « Convention cadre pour la protection des minorités nationales », exigeant la ratification des États membres ; à quoi se sont ajoutées en 1997 la Convention cadre du Conseil de l'Europe, et en 2000, la Directive communautaire « sur l'égalité de traitement des personnes sans distinction de race ou d'origine ».

## La fabrique de la « question rom » : institutions et ONG

L'exportation de la démocratie à l'Est après l'élargissement de l'UE nécessitait des institutions, des conventions et des lois, mais aussi une ingénierie. C'est à des fondations et ONG d'Europe de l'Est créées au milieu des années 1990 – Open Society Institute en Hongrie et son double en Bulgarie<sup>76</sup> – qu'a été confiée la charge de faire passer les principes dans la réalité, par une série de « programmes roms » régionaux, nationaux et européens destinés à lutter pour les droits des Roms et la formation d'élites roms. En 1995, l'OSCE a créé un « Point de contact pour la question rom » rattaché à l'Office for Democratic Institution & Human Rights, branche de Varsovie en charge de la démocratisation et des Droits de l'Homme. En 1996, l'OSI a inauguré un « Regional Roma Participation Program » pour former des militants des Droits de l'homme et l'ERRC (European Roman Rights Center) un programme de bourses universitaires. L'initiative en avait été prise un an auparavant aux États-Unis avec un « Project on Ethnic Relations », dont l'objectif était d'initier de jeunes « leaders roms » à la lutte politique et à la maîtrise des instruments juridiques, et de permettre aux communautés de « prendre leurs destinées en main ».

Tout cela supposait des fonds. Triées en fonction de leur carnet d'adresses politiques et de leur fiabilité, les ONG ont été soutenues par des fondations privées (dont la Fondation Soros) et des organismes financiers internationaux (Banque Mondiale, PNUD). Ceux-ci, multipliant les études sur le marché du travail des États postcommunistes, ont contribué à déplacer la problématique d'une question juridico-humanitaire – le droit des minorités et des droits de l'homme – à une question socio-économique : le traitement de la pauvreté et de la marginalité (santé, éducation, école...). C'est sous ces auspices qu'a été décidée en 2003 la « décennie de l'intégration des Roms » (2005-2015), dans le cadre d'un partenariat entre l'Union Européenne, l'OSI et la Banque mondiale, gestionnaire du fond engagé dans l'opération. Le premier sommet européen sur les Roms date de 2008 à Bruxelles. Avant l'élargissement de l'UE, les rapports de la Commission européenne ne mentionnaient que peu les « Roms ». La constitution d'une « question rom » au milieu des années 1990 est inséparable de la montée en puissance d'un réseau d'ONG spécialisées et de partenariats publics et privés, inconcevables avant. Aujourd'hui la « question rom » mobilise une ruche, et son traitement représente un volume financier notable (17,5 milliards d'euros de fonds européens entre 2007 et 2013), qu'il faudrait interroger sur un autre mode que celui qu'utilise inévitablement la troupe des chantres de l'identité nationale.

---

76. En 1996 se mit en place, à l'instigation d'un nouvel acteur à Budapest, l'OSI, un « National Roma Program », rédupliqué par l'OSF de Sofia, puis en 1996 un « European Roman Rights Center » (ERRC), dirigé par l'ex-responsable bulgare du Human Rights Project, et dont la politique a consisté à engager des poursuites judiciaires contre les États contrevenant aux obligations relatives aux minorités roms.

Une vaste opération de communication et d'interventions a été entreprise sur des bases politiquement branlantes, bâtissant une énorme machine sur des sables mouvants. Car les ONG locales et internationales ne sauraient s'accorder facilement sur la marche à suivre, et un rapport de forces se joue inévitablement ici (Ragaru, 2008). Dans le marché en expansion que constitue en Europe la « protection des minorités », d'après luttes pour la centralité et la visibilité ont lieu, et l'argument « rom » est devenu si décisif auprès des institutions et des bailleurs de fond que les ONG locales ont parfois du mal à faire valoir d'autres problèmes – comme en Bulgarie le « problème turc », éclipsé par la « question rom » (*ibid.*). L'enjeu est à présent non plus la sensibilisation de l'opinion et la formation d'acteurs politiques roms, mais la contribution aux décisions politiques (européennes et nationales) par la signature de contrats gouvernementaux et l'accès aux financements, dont le volume s'est décuplé en quelques années<sup>77</sup>.

En se monnayant, les compétences et expertises changent inévitablement de nature et de style au gré d'un redéploiement des légitimités. Au plan national, l'heure est passée des petites associations bénévoles, catholiques ou non. Ce changement de style, très sensible en France, donne lieu à une centralisation, une professionnalisation et une bureaucratisation qui se paient inévitablement en perte d'indépendance politique, de par un effet de système : ces associations, chargées d'assurer « l'accompagnement social » des lois à appliquer, puisent leur légitimité dans celles-ci. S'il existe en France une controverse autour de la catégorie administrative de « Gens du voyage », à l'évidence discriminatoire, c'est aussi parce que sa suppression obligerait les associations qui s'y étaient forgé une compétence à disparaître ou se reconvertir<sup>78</sup>. Ces luttes de légitimité prennent un tour plus aigu encore à l'Est, comme en République tchèque (Synkova, 2009). Au plan européen, où la catégorie « Rom » s'est instituée en dix ans, une

---

77. En Bulgarie, où en 2008 coexistaient 5 000 ONG, dont moins de 1 000 réellement opérationnelles, la part des aides de l'organisation européenne PHARE s'est multipliée par 10 entre les années 1994-1996 et les années 1999-2001 (passant de 1,565 millions d'euros à 10,35 millions d'euros) (Ragaru, 2008).

78. Nées pour beaucoup autour des années soixante-dix, les associations françaises étaient initialement constituées de bénévoles qui, souvent animés par des convictions religieuses (surtout catholiques), se sont investis dans l'aide à ce qu'ils désignaient indifféremment comme Tsiganes, voyageurs, nomades, etc. Avec le temps, ces associations se sont professionnalisées et fonctionnent actuellement surtout avec des salariés formés dans les métiers de l'accompagnement social. Si la plupart ne dépendent pas directement de financements européens, leur fonctionnement repose sur des aides financières relevant la plupart du temps des Conseils généraux, au titre de la gestion du RMI, puis du RSA, et des politiques de la ville, par le biais des Contrats d'agglomération urbaine. Leur légitimité repose sur le statut spécifique accordé aux nomades en France depuis 1912, réactivé à travers la loi du 3 janvier 1969. En ce sens, la loi du 5 juillet 2000, qui insiste sur l'accompagnement social de ces populations n'a fait que légitimer leur activité. Il se peut que, sous l'effet du rapport au gouvernement du préfet Derache (juillet 2013), la catégorie « Gens du voyage », jugée discriminatoire, soit amenée à disparaître. Dès lors, ces associations, qui reposaient sur l'existence d'un public « spécifique », voient à terme leur existence menacée.

élite rompue à la globalisation, maîtrisant l'anglais, le droit, la gestion et l'informatique sans pour autant renier les valeurs liées à une « authenticité rom » mobilise des armes nouvelles ; parmi elles, le conflit public des institutions permis par les textes juridiques européens.

En février 2008, le « European Roma Rights Center » s'adressait au Haut Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe pour dire l'urgence du problème des stérilisations en République tchèque, Slovaquie et Hongrie. Les gouvernements concernés, malgré les appels des Comités onusiens des droits de l'Homme<sup>79</sup>, avaient laissé ce phénomène s'amplifier. En juillet 2008, le Parlement européen dictait une « Résolution sur le recensement des Roms en Italie sur la base de leur appartenance ethnique », enjoignant les autorités italiennes de faire cesser la collecte des empreintes digitales des Roms, mineurs inclus, et de ne faire aucun usage de celles qui avaient déjà été collectées : de telles mesures, disait le texte, étaient contraires à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et « représenteraient en outre des actes de discrimination entre citoyens européens d'origine Rom et les autres citoyens »<sup>80</sup>. À cela s'ajoutait un paragraphe s'indignant contre le travail des enfants et leur criminalisation, recommandant une éducation de qualité comme facteur d'insertion<sup>81</sup>. Une des priorités des ONG est aujourd'hui la « déségrégation des écoles ».

Si un tel mode d'action politique peut donner lieu parfois à des avancées, il se montre aussi limité et discutable du fait que l'action s'y montre *intégralement* fonction de la machine institutionnelle et financière, qui réclame que soit assuré au mieux son « accompagnement social ». Or cette fonction exclusivement « réactive » et « adaptative » de la politique sociale européenne, se fait au prix d'un coup de force structurel à l'égard des réalités locales et des individus, et au bénéfice entropique du système en place – *a contrario* d'une Europe devenue « médiation évanouissante » (Balibar, 2002)<sup>82</sup>. Cela ne ferait pas problème si les « minorités » en ques-

---

79. Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ; Comité sur l'élimination de la discrimination raciale ; Comité des droits de l'Homme.

80. *Résolution sur le recensement des Roms en Italie sur la base de leur appartenance ethnique*, Parlement européen, 10 juillet 2008, rappelant que l'Union européenne représente une « communauté de valeurs fondées sur la démocratie et l'État de droit, les droits de l'homme et les libertés fondamentales, l'égalité et la non-discrimination, y inclus la protection des personnes appartenant à des minorités », « engagée à lutter contre le racisme et la xénophobie » ainsi que contre toute discrimination.

81. Le texte ajoutait au sujet de la scolarisation et du travail des enfants un propos assez confus : « Pour les députés, il est proprement inadmissible que, *dans le but de protéger les enfants, il soit permis de violer leurs droits fondamentaux et de les criminaliser.* » Sur l'utilisation raciste qu'on peut faire de l'argument du travail des enfants, voir le film *Police*, et son succès prévisible.

82. « Réactive » et « adaptative », c'est par ces mots qu'Étienne Balibar qualifiait la fonction politique réduite de l'Europe dans son texte « L'Europe, une médiation évanouissante », *Mosse Lectures*, 21/11/2002, prononcé à l'Université Humboldt de Berlin. Dans ce texte important, Balibar en appelle à une conversion « antistratégique » dans les rapports de la puissance et de l'action politique. À l'image de cette « médiation évanouis-

tion étaient en effet protégées, mais chacun sait que ce n'est pas le cas : elles ne cessent d'être menacées et agressées dans leurs pays d'origine, et, devenues « migrantes », malmenées et invitées au retour au mépris du principe de libre circulation. Il faut donc réfléchir au déphasage chronique entre cette action politico-juridique *déduite* du dispositif institutionnel et l'état des sociétés réelles, et prendre acte du rapport pervers qui s'est établi entre cette machine gouvernementale européenne et l'hostilité dont ces populations font l'objet. Hostilité inévitablement utilisée dans le volet sécuritaire et migratoire des politiques nationales en temps de crise socio-économique. La question n'est plus aujourd'hui celle de l'inefficacité de ce mode d'action politique, mais de sa *perversité structurelle* et de son fourvoiement majeur. Si la « décennie de l'intégration des Roms » sonne aujourd'hui comme une sinistre ironie, c'est qu'elle s'est inscrite dans une logique de catégorisation ethnique, système de classification lourd de conséquences, dont relève aussi le vocabulaire de « l'insertion » et de la « discrimination » des minorités.

Ce problème est bien souvent repéré par les acteurs eux-mêmes, juristes et membres d'ONG locales en particulier, qui vivent de l'intérieur l'incohérence du système. Loin d'être un lieu d'« intégration » pour les Roms, l'Europe institutionnelle est devenue un « obstacle à la non-discrimination des Roms », comme l'écrit une juriste hongroise à propos d'un phénomène ubuesque qui emblématise le système actuel, le « droit d'asile externalisé » (Toth, 2011). En vertu du principe selon lequel les États membres de l'UE sont par définition des « pays d'origine sûrs »<sup>83</sup>, les Roms des pays intégrés ou intégrables à l'UE ne peuvent plus demander l'asile dans d'autres pays de l'UE. Or, de ces pays « sûrs », beaucoup de Roms veulent néanmoins partir, soit qu'ils n'y trouvent ni travail, ni secours, ni recours, soit qu'ils y subissent injustices, brimades et violences, comme le confirment les jugements rendus par la Cour européenne des droits fondamentaux, qui montrent que les demandes d'asile sont souvent bien liées à des faits de persécution (cantonnement en écoles spéciales, absence de procès équitable, non assistance policière lors d'agressions, stérilisations forcées...) (*ibid*). Ce blocage intra-européen a eu pour effet de multiplier les demandes d'asile en direction du Canada, qui, devant cet afflux, a restauré le régime de visa (en 2001 pour les Hongrois, en 2009 pour les Tchèques). L'UE n'a pas pour autant rendu au Canada la pareille, préférant protéger ses relations avec ce partenaire économique sûr, plutôt que de faire respecter le principe acquis de réciprocité de visa : dans ce type de dilemme la « minorité rom » n'en vaut ni ne vaudra jamais la chandelle.

Malgré tout cela les Roms de Roumanie et de Bulgarie continuent de se déplacer : ils prêtent ainsi à l'éternel malentendu « nomade » alors que

---

sante » il voit par ailleurs le rôle à venir de l'intellectuel européen dans la fonction de passeur et traducteur du monde, la seule langue de l'Europe étant la traduction. La notion de « médiation évanouissante » est reprise à Jameson, 1988.

83. Principe établi plus tôt à l'initiative de l'Espagne dans le contexte de la lutte contre l'ETA (Protocole Aznar).

leur émigration est due à des causes et conjonctures précises, et touche les villages sédentaires autant que les lignées anciennement itinérantes et sédentarisées (Ragaru, 2010). Dans les pays ex-communistes, les mutations de l'après 1989 ont causé une paupérisation et un chômage massifs parmi les populations roms, créant des situations difficiles et explosives en particulier dans les centres urbains, et suscitant un exode d'abord au Royaume-Uni, en Finlande, en Suède, en Allemagne, puis au Canada, et plus tard seulement en France et en Italie (Toth, 2011, Olivera, 2012). Cette pauvreté pourtant ne dit pas tout de ces sociétés : en Roumanie et en Bulgarie des minorités se sont enrichies, créant des contrastes explosifs et des conflits internes. L'émigration des Roms de Roumanie ne représente que 10 % de l'immigration roumaine à l'Ouest (Italie, Espagne, Allemagne, France), mais ce sont bien sûr ces 10 % qui agitent les médias et les responsables politiques. Mettre les pleins feux sur les « campements sauvages », les bidonvilles, la prostitution et la mendicité éclipsent l'autre réalité d'une population active (emplois saisonniers agricoles, travaux de ménage ou de construction), et perpétue l'image d'une population ambulante constitutivement délinquante, déclinée au goût du jour des discours sécuritaires et anti-migratoires. Derrière le vocabulaire de l'intégration/discrimination s'est institué le paradoxe de la victimisation/criminalisation.

Union européenne, Conseil de l'Europe, Parlement européen, Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), Haut-commissariat pour les minorités nationales, Agence des droits fondamentaux (FRA), Réseau d'information européen sur le racisme européen et la xénophobie, European Roma Rights Centre, Amnesty International, Human Rights Watch : toutes ces institutions et ONG sont informées de ce que subissent ces populations à présent dans toute l'Europe : non seulement de l'échec global des plans d'« assistance » et d'« insertion » – « villages d'insertion » compris, où culmine l'antiphrase puisqu'il s'agit d'un nouveau type de ghettos – mais de la profonde inefficacité des actes législatifs destinés à interdire la violence raciste, qu'il s'agisse d'insultes, d'appels à l'extermination ou d'agressions et de « voies de fait ».

La perversité du système s'exprime aussi dans le langage comptable utilisé, et dans l'embrayage huilé des discours et des faits, entre fiscalité nationale, économie mondiale et insertion sociale. Car il existe plusieurs genres d'expertise (Olivera, 2011, 2012). En avril 2010, un rapport de la Banque Mondiale sur les Roms de République tchèque, de Roumanie, de Bulgarie et de Serbie, estimait que le fort taux de chômage des Roms faisait essuyer à ces pays des pertes économiques et fiscales assez importantes pour justifier des programmes d'éducation dans leur direction. Quelques mois plus tard, les représentants du Conseil de l'Europe, de l'Union européenne et des États membres ont adopté la « Déclaration de Strasbourg sur les Roms » (20/10/2010), qui préconisait la lutte contre l'inégalité à travers un triple programme : citoyenneté (accès à la justice, droits des femmes et des enfants, lutte contre les crimes racistes et la traite); insertion sociale (éducation, emploi, soins, logement, culture,

langue); coopération régionale, nationale et internationale. Mais la « stratégie pour l'intégration des Roms » qu'a votée le Parlement européen le 9 mars 2011 a fait revenir le langage comptable : en assurant un taux d'activité moyen dans la communauté rom, le PIB de l'UE pourrait augmenter de 4 à 5 %. La mise en cause du vocabulaire de la « stratégie » (Balibar, 2002) n'est pas rentrée dans les mœurs de l'UE.

Pour l'heure, donc, la « politique rom » à l'échelle de l'Europe relève avant tout de l'*arithmétique* et de la *géographie*. Elle consiste, d'abord, à recenser les populations roms de l'UE : chose difficile – en 2009 le Conseil de l'Europe comptait entre 4 359 100 et 7 456 500 Roms en Europe<sup>84</sup>, en 2013 il en compte de 10 à 12 millions : étonnante « minorité » ! – mais nécessaire quoique problématique. Chaque institution et ONG réclame des chiffres pour agir, et dès 2000 le Conseil de l'Europe reconnaissait que le débat relatif aux statistiques ethniques était « plus que jamais à l'ordre du jour »<sup>85</sup>. Agir, ensuite, c'est cartographier les zones de pauvreté européennes, calculer les déficits et coûts, et enfin contrôler les flux migratoires. Dans un cas la « minorité rom » se dissout dans une pauvreté paneuropéenne à traiter parmi d'autres, dans l'autre elle est empêchée de circuler comme aucune autre.

Lutte contre la pauvreté, lutte contre la discrimination, politique sécuritaire et anti-migratoire, telle est la triade incessamment reconduite<sup>86</sup>. Aujourd'hui comme hier les Tsiganes d'Europe forment une réserve de travailleurs inutilisés ; mais d'autre part ces travailleurs sans travail ne doivent pas circuler : l'Europe, comme elle le dit elle-même, a du mal à gérer les « répercussions de la libre circulation des travailleurs dans le contexte de l'élargissement de l'UE »<sup>87</sup>. Que faire alors ? La réponse

---

84. On parlait alors souvent de six millions en répartissant comme suit : 2 millions à l'Ouest, 2 millions dans les huit pays entrés dans l'UE après 1990, 2 millions en Roumanie et Bulgarie rentrées en 2007.

85. « Le débat sur la collecte de données sur base ethnique est actuellement plus que jamais à l'ordre du jour de diverses organisations actives dans le domaine des Roms/Tsiganes (OSCE/ODIHR, diverses ONG telles que European Roma Rights Centre, Open Society Institute, organisations roms/tsiganes, etc.). Pour ce qui est des Roms/Tsiganes eux-mêmes, les avis sont partagés et souvent très tranchés. ». « Introduction » au recueil issu du colloque du 22-23 mai 2000 organisé par le Conseil de l'Europe, *Les Roms et la statistique*, point 3, p.2 [[http://www.coe.int/t/dg3/.../Source/.../MGSROM\\_2000\\_13Statistiques\\_fr.pdf](http://www.coe.int/t/dg3/.../Source/.../MGSROM_2000_13Statistiques_fr.pdf)].

86. « Trois grilles de lecture se sont cristallisées, qui coexistent au prix de contradictions substantielles : les Roms ont été tour à tour pensés comme une *underclass* prisonnière d'une "culture de la pauvreté", envisagés comme les victimes de discriminations racialisantes et appréhendés à travers des questions migratoires, elles-mêmes déchiffrées au prisme de la sécurité. Aujourd'hui, les "problèmes publics" roms semblent être devenus l'un des lieux où se jouent le régime de (non ?)-circulation en Europe, ainsi que les interrogations identitaires d'États d'autant plus séduits par les pratiques de contrôle administratif et de surveillance policière qu'ils soupçonnent, à l'heure de la globalisation, l'obsolescence de leur politique de nationalisation des espaces et des êtres » (Ragaru, 2010) ; voir aussi Stewart, 2001.

87. Communication de la Commission européenne, *Les répercussions de la libre circulation des travailleurs dans le contexte de l'élargissement de l'Union européenne*, Bruxelles, 18/11/2008, COM/2008/0765 final.

nationale est claire : continuons pour l'heure de démanteler les « campements sauvages » : comme l'avait dit François Hollande au cours de sa campagne électorale, les Roms « ne peuvent pas s'installer n'importe où ». Et lorsqu'un taudis flambe accidentellement, carbonisant une famille, le ministre de l'Intérieur répète l'injonction de démantèlement, car l'incendie lui-même est fauteur de trouble (13 mai 2013 à Lyon). Même lorsqu'ils brûlent, les Roms sont coupables.

\*  
\* \*

Ainsi l'Europe n'en finit pas d'engendrer son propre malentendu. Depuis qu'elle est une « Union » élargie dotée d'un « Conseil », d'une « Commission » et d'un « Parlement », bref d'une Constitution et d'un gouvernement, en même temps qu'un marché, elle ne s'est jamais autant pris les pieds dans elle-même. Ses débats ne relèvent certes plus de l'anthropologie ni de la philologie, qui n'intéressent plus grand monde : on ne discute plus de l'origine ni de la langue de ces populations décidément trop compliquées, dont il est entendu qu'elles forment un « peuple rom » ; mais du *coût* ou du *travail perdu* qu'elles représentent dans l'économie globale, de la *nuisance* qu'elles causent de par une *délinquance* chronique, et enfin de la *place* qu'il faudrait leur trouver, mais qui se révèle introuvable – sinon en prison. Car les ghettos ne sont peut-être pas une solution. Quant aux « aires d'accueil », dont une loi française a cru pouvoir imposer la solution<sup>88</sup>, bien des mairies continuent d'en faire un problème, plus ou moins soutenues par leur préfet ou leur population locale, pétitions à la clé. Impossible aujourd'hui, pourtant, de les envoyer dans les colonies, comme des esprits imaginatifs l'avaient proposé lors de la *Zigeunerkonferenz* de Munich en 1911, qui créa l'agence centrale pour la nationalité et le fichier central tsigane – noms, métiers, empreintes digitales et modes de vie consignés par familles – plus tard mis à profit de la manière qu'on sait.

Comme l'a montré Gilad Margalit pour l'Allemagne, les Roms sont d'un côté trop bien installés et de l'autre impossibles à installer (Margalit, 2012). On a dit et redit l'ancienneté pluriséculaire des Tsiganes d'Europe, mais politiquement cela ne sert à rien : ce long temps ne leur vaut aucune pleine citoyenneté, ni nationale ni européenne, ni non plus d'appartenance autochtone, celle-ci conditionnant celle-là. En réalité si les Tsiganes ne sont « accueillis » nulle part, c'est que, identifiés encore et toujours comme étrangers à l'Europe, ils y habitent bien une région fantasmatique à haut risque pour eux. Le mixte d'une situation socio-économique et d'une exis-

---

88. La loi Besson de 2000, relative à « l'accueil et à l'habitat des Gens du voyage », oblige les communes de plus de 5000 habitants à créer des aires de stationnement, et les préfetures à aider les communes à les financer. Elle autorise aussi les maires à interdire le stationnement sur le reste du territoire de la commune, et à faire expulser ceux qui enfreignent l'interdit.

tence imaginaire, sans cesse prise l'une pour l'autre, les fait vivre à l'intersection des systèmes nationaux qui composent l'Europe, chacun secrétant ses lois et son imaginaire de la mobilité, alternativement idéale ou suspecte, sinon criminelle : leurs seuils de tolérance se croisent et se superposent pour cristalliser l'image d'une transnationalité dangereuse et à juguler.

L'Europe semble ainsi avoir fait définitivement le « choix de l'ethnie contre le social », comme l'écrit Cécile Canut. La logique classificatoire qui a réuni différents groupes humains sous une même appellation (« Tsiganes », « Roms » « Nomades »), a eu un effet performatif : celui de les isoler de la « famille » des nations et d'en faire une « question » à résoudre, plutôt que d'inscrire leur existence dans un continuum interactif de sociétés différenciées tramant une histoire commune. On s'enlève ainsi toute possibilité de comprendre *leur* histoire et la signification de « manières » singulières comme de leurs actuelles stratégies de survie – qui ne peuvent passer que par le déplacement migratoire, ceci nullement du fait d'un quelconque nomadisme ! Une fois que les « Roms » sont ainsi structurellement marginalisés, il ne reste plus aux non-Roms qu'à « les » condamner ou à « les » défendre, ces deux processus se complétant et s'inscrivant de facto dans une logique d'exclusion globale.

La constitution d'une « question rom » au cœur du projet européen ne peut que s'alimenter et se perpétuer à l'infini. Cette impasse doit faire revenir sur la conception de la démocratie qui s'invalidé à travers cette question sans réponse, comme sur l'idéal de « civilisation » qui s'y perpétue comme en contrebande. L'Europe actuelle signe là sa misère politique, dont tant de signes existent par ailleurs. Mais il n'en va pas seulement de misère, ni de politique : c'est tout son héritage qui se reconduit à l'aveugle sous de nouveaux masques et mots, et se trouve placé sous le signe d'une déshumanisation consentie, pluriséculaire elle aussi. Pour la « communauté rom », la « communauté européenne » est devenue un piège, sinon un danger mortel. Reste à savoir pourquoi l'Europe s'enferme entre un corpus de lois perverses et un pays imaginaire où un peuple enfermé doit à la fois chanter et mourir, rebâtissant imperturbablement les murs de sa propre prison.

(Septembre 2013)

## Bibliographie

- Abtan, Benjamin et Daumas, Alain, 2013, « "L'appel à la révolte" de Christian Estrosi est un appel à la haine », *L'Express*, 8 juillet [[http://www.lexpress.fr/actualite/appel-a-l-egalite-contre-l-appel-a-la-haine-d-estrosi\\_1264722.html](http://www.lexpress.fr/actualite/appel-a-l-egalite-contre-l-appel-a-la-haine-d-estrosi_1264722.html)].
- Al Matary, Sarah, 2008, « L'archéologie verbale de Prosper Mérimée : du mythe personnel au mythe scientifique », in Moussa Sarga (éd.), 2008, *Le Mythe bohémien*, L'Harmattan, p. 127-148.
- Amic, Sylvain, 2012, « Entretien avec Sylvain Amic, propos recueillis par Florence Le Moing et Julie Debout », *Bohèmes. De Léonard de Vinci à Picasso*, Paris, Grand Palais, 20 septembre 2012-14 janvier 2013, Adagp.

- Asséo Henriette, 1994, *Les Tsiganes, Une destinée européenne*, Découvertes Gallimard.
- 2003, « Le statut ambigu du génocide des Tsiganes dans l'histoire et la mémoire », in Coquio, Catherine (dir.), *L'Histoire trouée. Négation et témoignage*, L'Atalante, Caen.
  - « L'invention des “nomades” en Europe au xx<sup>e</sup> siècle et la nationalisation impossible des Tsiganes », in G. Noiriel, 2007, p.161-180.
- Balibar Étienne, 2002, « L'Europe, une médiation évanouissante », *Mosse Lectures*, 21/11/2002.
- Baraldi, Filippo Bonini, 2013, « Tsiganes, musiques et empathie », *Gradhiva*, n° 12, *La musique n'a pas d'auteur*, avril 2013.
- Bayou, Cécile [http://www.ladocumentationfrancaise.fr/pages-europe/d000\_474-romset-extreme-droite-en-republique-tcheque-la-montee-d-un-racisme-ordinaire-par/article].
- Bogdal, Klaus-Michael, 2012, *Europa erfindet die Zigeuner – Eine Geschichte von Faszination und Verachtung*.
- Canut, Cécile, in [http://www.lemonde.fr/idees/article/2011/10/11/la-voie-perilleuse-de-l-ethnisation-des-roms\_1585344\_3232.html].
- 2011 (dir.), *L'exemple des Roms. Les Roms, pour l'exemple. Lignes*, n° 34-35, février et juin.
- Cluzel, Jean-Paul, 2012, ouverture du catalogue *Bohèmes. De Léonard de Vinci à Picasso*, Paris, Grand Palais, 20 septembre 2012-14 janvier 2013, Adagp.
- Coquio, Catherine, « À propos d'un nihilisme contemporain: déni, négation, témoignage », in 2003, *L'Histoire trouée. Négation et témoignage*, Caen, L'Atalante.
- 1999, « Le malentendu », avant-propos de *Parler des camps, penser les génocides*, Albin-Michel.
- Coquio, Catherine, et Kalisky, Aurélie, 2007, *L'Enfant et le génocide. Témoignages sur l'enfance pendant la Shoah*, Paris, Bouquins Laffont.
- Courthiade, Marcel et Djuric, Rajko, 2004, *Les Roms dans les Belles Lettres européennes*, L'Harmattan.
- Cousin, Grégoire, « Roms migrants. Tsiganes hier, Roms migrants aujourd'hui ? », *EspacesTemps.net*, Mensuelles, 16. 04. 2009 [http://espacestems.net/document7724.html].
- Crepon, Marc, 2012, *Le Consentement meurtrier*, Paris, Cerf.
- Delepine, Samuel, et Lucas, Yannick, 2007, « Les Roms migrants en France, ou Comment faire d'une population en danger une population dangereuse », *Études tsiganes*, n° 31-32, p.135-143.
- Doerr Joseph (dit Coucou), 1982, *Où vas-tu Manouche ?*, Bordeaux, Wallâda.
- Eskildsen, Joakim (Fotografien), Rinne, Cia (Text), Grass, Günter (Vorwort), 2007, *Die Romareisen (Le romané phirimàta)*, Göttingen, Steidl Verlag.
- Faure Ager Alice et Eggenschwiler Alejandro, printemps-été 2011 « Les Roms, révélateurs des anomalies d'un "Espace de liberté, de sécurité et de justice au service des citoyens" », *Culture & Conflits*.
- Filhol, Emmanuel, septembre-décembre 2000, « L'internement et la déportation de Tsiganes français: Mérygnac-Poitiers-Sachsenhausen, 1940-1945 », *Revue d'histoire de la Shoah*, n° 170, p.136-182.
- Avril-juin 2003, « Les Tsiganes en Gironde pendant la Seconde Guerre mondiale », *Annales du Midi*, Tome 115, n° 242, p.231-259.

- 2004, *La mémoire et l'oubli : l'internement des Tsiganes en France, 1940-1945*, Paris, L'Harmattan.
- 2013, *Le contrôle des Tsiganes en France (1912-1969)*, Paris, Karthala.
- Filhol, Emmanuel et Hubert Marie-Christine, 2009, *Les Tsiganes en France. Un sort à part 1939-1946*, Préface par Henriette Asséo, Paris, Perrin.
- Grass, Günter, 1997, « Wie ich zum Stifter wurde », discours prononcé lors de l'exposition « Stiftung zugunsten des Romavolkes » à Lübeck le 28/9/1997, repris dans le volume *Ohne Stimme. Reden zugunsten des Volkes der Roma und Sinti*, Göttingen, 2000.
- Grellmann, H.M.G., *Die Zigeuner, Ein historischer Versuch über die Lebensart und Verfassung, Sitten und Schicksale dieses Volks in Europa, nebst ihrem Ursprung*, Dessau an Leipzig, 1783; Göttingen, 1787 (version augmentée); *Dissertation on the Gypsies*, London, 1787; *Histoire des Bohémiens, ou Tableau des mœurs, usages et coutumes de ce peuple nomade*, Paris, 1810.
- Halphen, Sandrine, 2012, « Situation sanitaire des "Roms migrants" en Ile-de-France », janvier 2012, suite de l'Observatoire Régional de la Santé d'Ile-de-France (144p).
- Herszkowicz, Albert, 13 juillet 2013, « Anatomie d'une haine », *Mediapart*.
- Hubert, Marie-Christine Hubert et Poueyto, Jean-Luc, « Génocide et internement : histoire gadjé et mémoires tsiganes », in Coquio, Catherine (dir.), 2003, *L'Histoire trouée. Négation et témoignage*, Caen, L'Atalante.
- Horvathova Jana, 2006, *Devleskere čave, svedectvom starych pohlladnic*, Ed. Museum Romske Kultury, Brno.
- Jamson Fredric, 1988, *The Ideologies of Theory*, University of Minnesota Press, Minneapolis.
- Kaldova, Josef, 1991, « The Gypsies of Czechoslovakia », *Nationalities Papers*, vol. XIX, n° 3, Winter, p.269-296.
- Kovacshazy, Cécile, (dir.) 2011, *Littératures Romani : construction ou réalité ? Études Tsiganes*, n° 36 et 37; et 2013, *Une ou des littérature-s romani ? Études Tsiganes*, n° 43.
- Koudelka Josef et Guy Will, 1975, *Gitans la fin du voyage*; 2011, *Gitans*, édition augmentée, Delpire éditeur. Le livre présente 109 photos prises entre 1962 et 1971 en Tchécoslovaquie, Roumanie, Hongrie, France et Espagne, avec un essai du sociologue Will Guy, revu pour l'édition récente. La maquette originale du livre de photos portait en 1968 le titre de *Cikani* (Tziganes, en tchèque).
- Lacková Ilona, 1984, *Je suis née sous une bonne étoile... Ma vie de femme tsigane en Slovaquie*, Paris, L'Harmattan, 2000. Collection Interface. Récit recueilli par Milena Hübschmannova, traduit du tchèque par Frédéric Begue (*Narodila jsem se pod stastnou hvездou*).
- Leblon Bernard, 1992, *La Gitane et son destin : témoignage d'une jeune Gitane sur la condition féminine et l'évolution du monde gitan*, Collection Tsiganes, L'Harmattan, Paris.
- Legros, Olivier et Rossetto, Jean, 2012 (éd.), *La « question rom » en Europe aujourd'hui, Études tsiganes*, n° 46, Paris.
- Lick, 1998, *Scènes de la vie Manouche : sur les routes de Provence avec les Sinti piémontais*, Wallâda, Châteaunef-les-Martigues.
- Liegeois, Jean-Pierre, 2010, *Le Conseil de l'Europe et les Roms : quarante ans d'action/Council of Europe and Roma : 40 years of action*, Publishing Éditions. ([books.google.fr/books?isbn=9287169446](http://books.google.fr/books?isbn=9287169446)).

- Margalit, Gilad, 2002, *Germany and its Gypsies: a post-Auschwitz Ordeal*, Madison, University of Wisconsin Press.
- Marouchiakova Elena et Popov, Veselin, 2006, « De l'Est et de l'Ouest », *Études tsiganes*, n° 27/28, p. 70-91.
- Maximoff Mateo, 1946, *Les Ursitory*, Paris, Flammarion.
- 1990, *Dites-le avec des pleurs*, Paris, Concordia.
  - 1993, *Routes sans roulettes*, Paris, Concordia.
- Mile Samir, *La Voix des Roms*, « Village d'insertion et cochon d'Inde », 12 juillet 2010.
- Nacu, Alexandra, 2010, « Les Roms migrants en région parisienne : les dispositifs d'une marginalisation », *Revue européenne des migrations internationales*, 26 (1), p. 141-160.
- Noiriel, Gérard (dir.), 2007, *L'identification des personnes. Genèse d'un travail d'État*, Paris, Belin.
- Olender, Maurice, 1989, *Les Langues du Paradis. Aryens et Sémites : un couple providentiel*, préface de Vernant, Jean-Pierre, Paris, Gallimard/Seuil.
- Olivera Martin, 2012, *Roms en (bidon)villes*, Paris, Éditions de la rue d'Ulm.
- 2012, « Stéréotypes, statistiques et nouvel ordre économique : retour critique sur la fabrique de la "question rom" », in Legros Olivier et Rossetto, Jean (éd.), *La « question rom » en Europe aujourd'hui*, *Études tsiganes*, n° 46, p. 116-135.
  - « La fabrication experte de la "question rom" : multiculturalisme et néolibéralisme imbriqués », *Lignes*, n° 34, p. 104-118.
- Pasqualino Caterina, 1994, « La voix, le souffle, une séance de chant flamenco, chez les Gitans de Jerez de la Frontera » in *Études Tsiganes*, 2.
- 1998, *Dire le chant, les gitans flamencos d'Andalousie*, Paris, Éditions des Sciences de l'Homme.
- Pernot, Mathieu, 2001, *Un camp pour les Bohémiens, Mémoires du camp d'internement pour Tsiganes du Saliers*, Arles, Paris, Actes Sud.
- Piasere Leonardo, 2011, *Roms, une histoire européenne*, Paris, Bayard.
- 2006, *Buoni da ridere, gli Zingari. Studi di antropologia storico-letteraria*, Rome, CISU.
- Plésiat, Mathieu, 2010, *Les Tsiganes, entre nation et négation*, t.1 et 2, Paris, L'Harmattan.
- Poliakov, Léon, 1993, *Le mythe aryen. Essai sur les sources du racisme et des nationalismes* (1971), Essai-Pocket.
- Papusza (Bronislaw-Wajs), Potel, Jean-Yves, 2013, *Papusza, poétesse tsigane et polonaise*. *Études tsiganes*, n° 48-49.
- Poueyto, Jean-Luc, 2010, *Manouches et mondes de l'écrit*, Paris, Karthala.
- 2011, « Coucou Doerr, un écrivain naïf ? » in *Études Tsiganes, Littératures Romani 2 : construction ou réalité ?* n° 37.
  - 2014, « Loin de Django : la musique des Manouches de Pau », à paraître.
- Ragaru, Nadège, 2008, juillet-septembre 2008, « ONG et enjeux minoritaires en Bulgarie : au-delà de l'« importation/exportation » des modèles internationaux », *Critique internationale*, n° 40, juillet-septembre, p. 27-50.
- 2010, « Être rom en Bulgarie : les dangers d'une figure figée de l'altérité », *Grande Europe, focus*, 26 [<http://www.ladocumentation française.fr/catalogue/0900001026026/indw.shtml>].
- Riols Yves-Michel [<http://www.lemonde.fr/europe/article/2012/11/15/la-hongrie-est-le-seul-pays-ou-il-existe-un-parlement-rom>].
- Romanes, Alexandre, 1994, *Le Premier Cirque tsigane d'Europe*, Le Temps qu'il fait.

- 1998, 2011, *Un peuple de promeneurs*, Le Temps qu'il fait ; Gallimard.
  - 2004, *Paroles perdues*, Gallimard.
  - 2010, *Sur l'épaule de l'ange*, Gallimard.
- Rovid Marton et Stewart Michaël, 2009, *Multi-disciplinary approaches to Romani Studies*, Selected Papers from Participants of Central European University's Summer Courses, 2007-2009, Central University Press, Budapest [[http://www.ucl.ac.uk/anthropology/people/academic\\_staff/m\\_stewart/multidisciplinary\\_approaches\\_to\\_romany\\_studies\\_.pdf](http://www.ucl.ac.uk/anthropology/people/academic_staff/m_stewart/multidisciplinary_approaches_to_romany_studies_.pdf)].
- Sarga-Moussa (dir.), 2008, *Le Mythe des Bohémiens dans la littérature et les arts en Europe*, « Histoire des Sciences Humaines », Paris, L'Harmattan.
- Stewart, Michael, 2001, « Deprivation, the Roma and the "underclass" », in : C. Hann (ed.), *Postsocialism: Ideas, Ideologies and Practices in Europe and Asia*, Londres : Routledge, 2001.
- 2010, « Une catastrophe invisible. La Shoah des Tziganes », *Catastrophes, Terrain* n° 54, mars 2010, disponible en ligne ([terrain.revues.org/13989](http://terrain.revues.org/13989)).
- Stoichita, Victor Alexandre, 2008, *Fabricants d'émotion. Musique et malice dans un village tsigane de Roumanie*. Paris-Nanterre, Société d'ethnologie, 230 p. Avec transcriptions musicales, CD-Rom encarté.
- Stefanovan Nicolova, Stefka, 2010, *La Vie d'une femme rom (tsigane)*, Éditions Petra, Paris (traduit du bulgare par Cécile Canut, avec la collaboration de Janeta Maspero et Mary Atanassova).
- Stimbach Joseph, 2004, *Réflexions d'un Manouche. Laissez-nous vivre*. Textes recueillis par Maryse-Alice Gargaud, L'Harmattan.
- Synkova, Hana, 2009, « Claiming Legitimacy in/of a Romany NGO » in Rovid Marton, Stewart Michaël, *Multi-disciplinary approaches to Romani Studies*, Selected Papers from Participants of Central European University's Summer Courses, 2007-2009, Central University Press, Budapest [[http://www.ucl.ac.uk/anthropology/people/academic\\_staff/m\\_stewart/multidisciplinary\\_approaches\\_to\\_romany\\_studies\\_.pd](http://www.ucl.ac.uk/anthropology/people/academic_staff/m_stewart/multidisciplinary_approaches_to_romany_studies_.pd)].
- Toth, Judith, printemps-été 2011, « L'asile externalisé ou l'Europe comme obstacle à la non discrimination des Roms », *Cultures & Conflits*, n° 81-82.
- Trevisan, Paola, « Écrire pour qui ? Auteurs, public et registres linguistiques dans les autobiographies des Sinti italiens », in *Littératures Romani 2 : construction ou réalité ? Études Tsiganes*, n° 37.
- Wieviorka, Annette, 2006 *Auschwitz, histoire et mémoire d'un lieu*, Hachette-Pluriel.
- Williams, Patrick, 1990, « De la mobilité et du mouvement des nomades. Les tsiganes », *Cahiers de Saint-Martin*, n° 1, mai 1990, p.81-93.
- *Django*, Parenthèses, 1991
  - « Un héritage sans transmission : le jazz manouche », *Ethnologie française*, 2000.
  - *Les Tsiganes de Hongrie et leurs musiques*. Paris : Cité de la Musique/Arles : Actes Sud, collection « Musiques du monde », 1996. 142 p., illustrations, bibliographie, discographie, accompagné d'un disque compact.
  - 1997, *Études Tsiganes La littérature des Tsiganes et les Tsiganes de la littérature*, n° 9.
  - 2003, « Langue tsigane : le jeu romanes » *Revue d'études tsiganes*, n° 16, vol. 1.
  - 2011, « Une ethnologie des Tsiganes est-elle possible ? », *L'Homme*, n° 197.
- Williams, Patrick et Stewart Michael (dir.), 2012, *Des Tsiganes en Europe*, Maison des Sciences de l'Homme, coll. « Ethnologie de la France ».

*Textes cosignés ou non signés*

« Gens du voyage, parfois même Français... », *Libération*, 26 juillet 2010, « Rebonds », p. 22. Texte corédigé par Catherine Coquio et Jean-Luc Poueyto et cosigné par : Janine Altounian, Henriette Asséo, Pierre Bayard, Emmanuel Filhol, Tony Gatlif, Marie-Christine Hubert, Stéphane Lévêque, Jean-Pierre Liégeois, Pierre Pachet, Raphaël Pillosio, Claude Mouchard, Patrick Savidan, Antoine Volodine. Une version plus longue a paru le 29 juillet 2010 dans la revue en ligne *Raison Publique* [<http://www.raison-publique.fr/Gens-du-voyage-parfois-meme.html>].

1912-2012, *Cent ans de discrimination*, 2012, Instep Aquitaine.

*Rapports, textes officiels*

Communication de la Commission européenne, *Les répercussions de la libre circulation des travailleurs dans le contexte de l'élargissement de l'Union européenne*, Bruxelles, 18/11/2008, COM/2008/0765 final [www.coe.int/t/commissioner/source/prems/prems212811\\_FRA\\_2612\\_Roma\\_and\\_Travelers\\_Extraits\\_A4\\_web.pdf](http://www.coe.int/t/commissioner/source/prems/prems212811_FRA_2612_Roma_and_Travelers_Extraits_A4_web.pdf)

*Textes des institutions internationales concernant les Tsiganes*, 2001, Collection Interface, éditée par le Centre de Recherches Tsiganes, L'Harmattan.

*Filmographie*

Asséo Henriette, Bloch Idith et Jourdan Juliette, 2011, *Mémoires tsiganes : l'autre génocide*, 75 mn, Kuyv productions et Mémoire magnétique, avec France Télévisions, version française (avec livret pédagogique CNDP) et anglaise.

Condom Cédric, 2006, *Un camp tzigane où il ferait bon vivre*, écrit par Migeot Emmanuel, Kilaohm productions, 58 mn.

Flieghauf, Benedek (Bence), 2012, *Csak a szél, Just the wind*.

Gatlif Tony, 2011, *Liberté*.

Pillosio Raphaël, 2003, *Route de Limoges*, 39 mn.

– 2009, *Des Français sans histoire*, 84 mn.

– 2012, *Histoire du carnet anthropométrique*, 70 mn.

Pitoun Anna, 2012, *Pologne Aller-Retour*, Caravanes film, 70 mn.

Schumacher Eric, 2010, *Discriminations, l'exemple des gens du voyage*, INSTEP Aquitaine, 16 mn.

Seybold Katrin et Spitta Melanie, 1981, « *Cela durait nuit et jour, cher enfant/Es ging Tag und Nacht liebes Kind* », 75 min.

– 1987, *Das Falsche Wort*, 85 mn. Distribution Katrin Seybold.

Skajac Philippe et Schumacher Eric, 2003, *Trapas men lé, ils nous ont attrapé, Mémoires de l'internement de Tsiganes d'Aquitaine, 1940-1946*, production INSTEP Aquitaine, 26 mn.

Rychlikova, Monika, 2002..., *to jsou tezke vzpominky (They're painful memories)*, prod. Museum Romske Kultury.

*Sites*

Exposition *Bohèmes* [<http://www.grandpalais.fr/evenement/bohemes>].

Conseil de l'Europe, MGS-Rom [[http://www.coe.int/t/dg3/romatravellers/mgsrom\\_fr.asp](http://www.coe.int/t/dg3/romatravellers/mgsrom_fr.asp)].

*Les Roms et la statistique*, compte rendu du congrès des 22-23 mai 2000 organisé par le MGSROM du CE [[http://www.coe.int/t/dg3/.../Source/.../MGSROM\\_2000\\_13Statistiques\\_fr.pdf](http://www.coe.int/t/dg3/.../Source/.../MGSROM_2000_13Statistiques_fr.pdf)].

*Études Tsiganes*: [www.etudestsiganes.asso.fr](http://www.etudestsiganes.asso.fr)

Perou (Pôle d'Exploration des Ressources urbaines) [[www-perou-paris-org](http://www-perou-paris-org)], et plus précisément sur l'expulsion de Ris Orangis après l'édification d'une « Ambassade » [<http://www-perou-risorangis.blogspot.fr>].

Romani-Sinti-Genocide, site de l'équipe coordonnée par l'historien Gerhard Baumgartner [<http://www.romasintigenocide.eu/>].

[<http://www.romasinti.eu/>] Site hollandais donnant accès à 6 témoignages d'enfants survivants.

*Tsiganes, nomades : un malentendu européen* [<http://www.tsiganes-nomades-un-malentendu-europeen.com>].

Urba-rom [<http://urbarom.hypotheses.org>].